



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

N°60

2^e SEMESTRE 2003

SOMMAIRE

Message de Mgr Marchisano à notre journée d'étude du 16 octobre 2003	p. 2
Les archives diocésaines et congréganistes entre commémoration, mémoire et histoire par André LANFREY	p. 4
L'application du Concordat dans le diocèse d'Arras à travers la collection des actes officiels conservés aux archives diocésaines par Michel BEIRNAERT	p. 11
Le Père Roger et l'esprit de Nazareth par Sœur Marie-Françoise RICHARD	p. 19
Rapport d'activité 2002-2003 par Jean-Pierre RIBAUT	p. 27
Stage technique international d'archives 2003 par Marie de WITTE	p. 32
Dans le Sud rien d'extraordinaire! par Robert DALVÉRY	p. 34

L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Il y a trente ans, en janvier 1974, paraissait le premier numéro d'Archives de l'Église de France. Dans son éditorial, le Père Molette rappelait qu'au cours d'une session organisée à leur intention, les 18 et 19 septembre 1973, les archivistes diocésains et religieux présents avaient fondé l'Association des Archivistes de l'Église de France. Après la constitution d'un conseil et d'un bureau, la naissance de cette association avait été déclarée à la Préfecture de Police (JO du 22 décembre 1973).

Et nous voici au numéro 60... Il n'est pas possible de faire ici l'histoire des trente années écoulées. Elle serait pourtant à faire et permettrait de rappeler – voire de reproduire – certains textes fondamentaux, toujours d'actualité, concernant la formation initiale et la formation continue de celles et ceux qui sont amenés à prendre en charge les différents fonds d'archives de l'Église catholique en France.

L'appréciation du travail accompli a été faite par Monsieur le Cardinal Francesco Marchisano qui présidait la Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Église et, qu'à ce titre, nous avons invité pour la journée d'étude d'octobre dernier. Son élévation au cardinalat, pour laquelle nous renouvelons toutes nos respectueuses félicitations, l'avait empêché de venir à Paris.

Dans une lettre lue en début de réunion, et reproduite ci-après, Mgr Marchisano insiste sur « la somme documentaire » que représente la collection de notre bulletin. Il développe ensuite la nécessité d'une compétence acquise grâce à une formation spécifique rendue possible par « une étroite collaboration scientifique établie avec les autorités et les institutions civiles ». Le message se termine par des vœux à l'occasion du 30^e anniversaire de notre association dont le travail de ses membres appartient à la transmission de la mémoire de l'annonce de l'Évangile s'inscrivant dans le patrimoine de l'humanité.

Cette reconnaissance romaine de ce que nous faisons vient, très opportunément, nous encourager à persévérer dans la voie dans laquelle nous nous sommes engagés.

Félicien MACHELART



Une partie de l'assistance lors de la Journée d'étude du 16 octobre 2003.



Cité du Vatican, le 7 octobre 2003

PONTIFICIA COMMISSIO
DE BONIS CULTURALIBUS ECCLESIAE

PROT. N. 425/93/73

(Hic numerus in responsione referatur)

Cher Monsieur l'Abbé,

A l'occasion de la Journée d'Etudes qui réunit en ce jour les membres de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France, ce n'est certes pas sans nostalgie que je vous adresse ces quelques mots qui voudraient être l'expression de la fraternelle sympathie et de l'admiration que la Commission Pontificale pour les Biens culturels de l'Eglise nourrit à leur égard.

Comme vous le savez, il ne m'a pas été possible, contrairement à ce que je souhaitais, de répondre de fait à votre invitation et je le regrette beaucoup. Toutefois je ne puis m'empêcher de vous renouveler toute la confiance et les encouragements de la Commission Pontificale pour le service authentiquement ecclésial que l'Association assume depuis de nombreuses années. En effet, voici déjà trente ans que celle-ci était fondée par Mgr Charles MOLETTE, qui non seulement l'a animée mais lui a donnée une notoriété internationale, lui conférant, avec le Bulletin et le Manuel des Archives de l'Eglise de France, l'assise solide sur laquelle s'appuie son action.

Je vous ai déjà dit combien la Commission Pontificale apprécie le Bulletin publié par votre Association et dont elle prend régulièrement connaissance avec le plus vif intérêt. C'est ainsi qu'il m'a été donné de constater, grâce à la somme documentaire qu'il représente, que les préoccupations de l'Association rejoignent celles des autres Eglise particulières, comme c'est le cas en Italie où elles ont fait l'objet du Congrès tenu l'an dernier à Trente.

Parmi les principaux objectifs communs à l'ensemble des Eglises, c'est assurément la formation de celles et de ceux qui ont en charge un dépôt d'archives ecclésiastiques, qui constitue l'un des soucis majeurs de l'Association. Pour assumer une telle charge, la compétence de celles et de ceux à qui ces archives sont confiées est indispensable, compétence obtenue grâce à une sérieuse formation professionnelle, et c'est en cela que l'étroite collaboration scientifique avec les autorités et les institutions civiles peut être précieuse. Enfin, il faut aussi que leur responsabilité soit clairement définie et que les moyens appropriés soient mis à leur disposition.

Cette formation qualifiée et une définition plus précise de leur statut ecclésial, qui vont de pair, bien entendu, avec l'entraide fraternelle qui règne au sein de l'Association, permettront aux responsables des archives ecclésiastiques d'exercer au mieux leur activité en vue non seulement de la mémoire ecclésiale, dont la conservation s'avère un devoir de justice envers ceux dont nous sommes les héritiers, mais de la mémoire même de l'annonce de l'Évangile, car cette transmission de la mémoire est, peut-on dire, un véritable moment de la Tradition. L'histoire devient alors un instrument pastoral permettant d'évaluer convenablement ce qui a été fait, les résultats obtenus - les omissions aussi bien que les erreurs -, pour la plus grande utilité des générations futures. C'est précisément pour et en cela que l'archiviste ecclésiastique est l'homme de l'avenir.

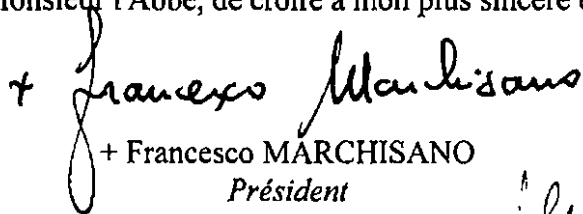
./.

Monsieur l'Abbé Félicien MACHELART
Président de l'Association des Archivistes
de l'Eglise de France
27 Place d'Armes
F - 59300 VALENCIENNES
FRANCE

Les documents de la mémoire sont, en effet, un bien culturel vivant qui est proposé à la communauté ecclésiale et civile pour son instruction et son éducation au fil des générations, et pour lequel une protection méticuleuse s'avère obligatoire. Ils constituent, en effet, la source primordiale et irremplaçable à toute histoire des expressions et des manifestations de la vie religieuse et de la charité chrétienne, comme cela a été évoqué dans la Lettre Circulaire sur *La fonction pastorale des archives ecclésiastiques*. Une telle prise de conscience et l'activité multiple de votre Association sont un écho des plus éloquents du souci que le Saint Père lui-même nourrit à cet égard et qu'il ne cesse de rappeler à chaque occasion.

Permettez-moi, en terminant cet entretien, que j'aurais désiré avoir de vive voix avec vous tous réunis en cette Journée d'Etudes et à plus forte raison en ce 30^{me} anniversaire, les vœux que je forme avec la Commission Pontificale pour le succès de votre assemblée de travail, pleinement consciente de son appartenance à une histoire toujours présente, dont la dimension spirituelle et universelle en fait le patrimoine de l'humanité tout entière.

En esprit d'action de grâce, j'invoque du Seigneur d'abondantes bénédictions sur chacun de vous, en vous priant, cher Monsieur l'Abbé, de croire à mon plus sincère et fidèle dévouement.

+ 
+ Francesco MARCHISANO
Président


Mons. Michel BERGER
Sous-Secrétaire

■ L'Association des Archivistes de l'Église de France s'associe à tous les amis de Mgr Charles Molette, son fondateur et président d'honneur, à l'occasion de l'hommage qui lui a été rendu, le 18 novembre 2003, lors de la table ronde organisée à la Sorbonne par l'Institut de Recherche pour l'Étude des Religions.

■ Le Groupe de Recherches Historiques et Archivistiques des congrégations religieuses (appelé parfois Groupe 2) tiendra sa prochaine session les mardi 2 et mercredi 3 mars, chez les Sœurs Auxiliatrices du Purgatoire, 14, rue Saint-Jean-Baptiste de la Salle, à Paris. Les membres du Groupe ont reçu une invitation ; si d'autres archivistes souhaitaient s'y agréger et participer aux travaux, ils peuvent prendre contact avec la secrétaire, Sœur Madeleine Rémond, Archives des Petites Sœurs de l'Assomption, 57, rue Violet, 75015 PARIS.

■ Lors de la session de mars 2003 du Groupe de Recherches Historiques et Archivistiques des congrégations religieuses, Sœur Geneviève Couriaud a présenté un exemple de « L'action en faveur des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale » à partir des archives de la Présentation de Marie de Bourg-Saint-Andéol ; en écho à cette intervention plusieurs participantes ont fait état de faits similaires dans leur congrégation. Un atelier spécifique lors des journées de mars 2004 permettra d'harmoniser les différentes contributions en vue de leur publication dans *d'Archives de l'Église de France*. L'intérêt du sujet et l'abondance de ces actions de sauvegarde, envers les enfants plus particulièrement, permettent d'envisager éventuellement un numéro spécial qui pourrait accueillir encore quelques contributions. On peut à cet effet prendre contact avec le Secrétaire Général, à l'adresse de l'Association.

LES ARCHIVES DIOCÉSAINES ET CONGRÉGANISTES

entre conservation, commémoration et histoire

« Pourquoi, dans tes travaux, extrapoles-tu autant ? » Cette question, qui m'a été posée une fois, me paraît résumer la situation délicate de l'historien congréganiste qui se retrouve pris entre l'adhésion à un corps et à une méthode scientifique. Car, au fond, la question signifiait, je crois : est-il légitime pour un congréganiste de faire l'histoire de son institut, c'est-à-dire de l'interpréter selon des critères rationnels, au risque de se trouver en contradiction avec la tradition ?

Il n'est donc pas facile pour l'historien congréganiste ou ecclésiastique de concilier ses deux appartenances, menacé qu'il est en permanence de mettre l'une de ses deux identités au service de l'autre ou de les séparer complètement au risque de vivre une sorte de schizophrénie, ou encore d'être considéré comme iconoclaste et provocateur car tenant un discours non conforme à la vulgate reçue.

Et pourtant il faut prendre le risque, car les congrégations et corps d'Église ont absolument besoin de rééquilibrer les trois fonctions complémentaires de leur mémoire : la conservation, la commémoration et l'Histoire. Si la première et la seconde me paraissent assurées dans la plupart des cas, la fonction historique me semble insuffisamment légitimée par des corps qui craignent, plus qu'ils ne croient, de modifier leur représentation du passé et sont tentés de demeurer dans un entre-deux où l'histoire serait au service de la mémoire, c'est-à-dire défigurée.

Mon intervention sera donc un plaidoyer en faveur d'une véritable histoire congréganiste par les congréganistes, à mes yeux encore insuffisamment établie. Fruits de mon expérience et de ma réflexion, mes propos seront

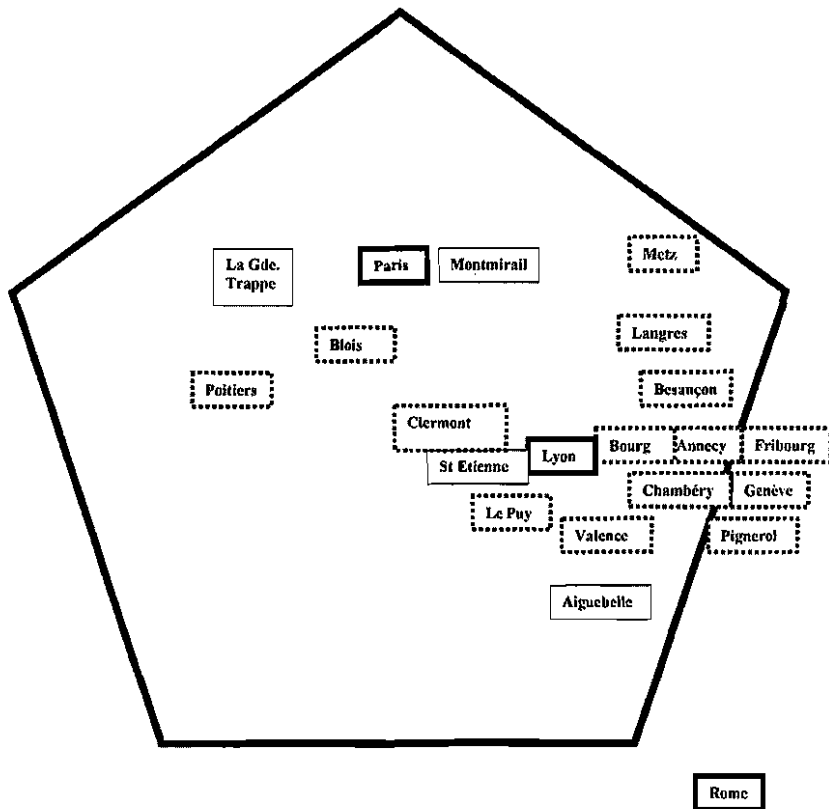
empreints d'une forte subjectivité et manqueront de nuances face à des situations très diverses et en évolution rapide. J'espère néanmoins que certains d'entre vous y trouveront matière à réflexion.

Des lieux de recherche divers

Mes divers travaux universitaires ou commandés par ma congrégation m'ont entraîné à fréquenter de nombreux dépôts d'archives publiques (Archives nationales, archives départementales, parfois communales). Celles-ci m'ont convaincu que le chercheur congréganiste ne pouvait absolument pas se contenter de ses archives car elles ne sont compréhensibles que dans une histoire plus générale, politique, administrative, canonique qui les encadre plus étroitement qu'il ne croit et explique bien des décisions et événements jugés providentiels ou particuliers. Par exemple, de nombreuses congrégations naissent sous la Restauration car le régime leur est favorable. Elles se développent sous la Monarchie de Juillet à la faveur de la loi Guizot (1833) qui développe l'enseignement...

De même, les archives diocésaines sont d'importance primordiale car permettant de cerner l'action des autorités ecclésiastiques et surtout de déterminer les réseaux d'influence dans lesquels ont baigné les origines et le développement congréganistes. Combien de congrégations sont issues par exemple de sociétés ferventes et plus ou moins secrètes de séminaristes, ou puisent leur inspiration dans les réseaux de l'Église réfractaire ou de l'émigration.

MES PRINCIPAUX LIEUX DE RECHERCHE



Quant aux archives congréganistes ou assimilées, certains dépôts me paraissent incontournables comme celles de Saint Sulpice, des Missions Étrangères, des Jésuites qui sont en lien avec ce qui compte dans l'État et l'Église de leur temps. Mêmes les congrégations issues de milieux modestes sont branchées sur les réseaux dirigeants, et y ont disposé de relations précieuses qui expliquent, au moins partiellement, pourquoi des fondateurs et fondatrices ont pu réussir. En outre les congrégations ont elles-mêmes fonctionné en réseaux, échangeant statuts, expériences, spiritualités, créant de véritables nébuleuses pas toujours révélées par des histoires trop fermées.

Parfois les archives monastiques sont d'un réel secours car fondateurs et fondatrices, ainsi que leurs disciples, se réfèrent peu ou prou à l'inépuisable modèle monastique adapté avec plus ou moins de bonheur à des congrégations actives. Il m'est arrivé par exemple de fréquenter avec profit les archives trappistes de Bellefontaine, La Grande Trappe, Aiguebelle.

Il est un domaine qui concerne congrégations et diocèses et que j'ai particulièrement étudié, c'est l'enseignement. J'ai pu constater que si les Archives nationales étaient riches sur ce sujet (sous-série F 17 et archives des périodiques contenant de nombreux bulletins professionnels) les archives des Directions de l'Enseignement catholique étaient souvent très pauvres ou très fermées, et qu'il y avait là un problème archivistique méritant une enquête et peut-être l'élaboration d'un guide.

Enfin, si la recherche congréganiste se doit donc d'être large, elle réévaluera aussi soigneusement ses propres fonds. J'ai moi-même eu la surprise de trouver dans les archives de ma congrégation des documents tout à fait exceptionnels qui dormaient là parce que personne ne s'y était intéressé ou n'en avait perçu la richesse par manque de méthode et de culture historique.

L'histoire comme couronnement de la conservation et de la mémorisation

C'est que, dans bien des milieux religieux, l'histoire n'est pas vue dans sa spécificité : on la confond volontiers avec le travail d'archives et d'érudition, d'autant plus facilement parfois, que c'est la même personne qui s'occupe des trois. La fonction archivistique en général n'est pas difficile

à distinguer et de très nombreuses congrégations ont aujourd'hui des archives bien classées. La distinction entre érudition et histoire est parfois plus délicate et l'érudit congréganiste, quand il a publié scientifiquement les sources concernant son fondateur, sa fondatrice ou tout autre dossier de documents, peut avoir le sentiment que la tâche est terminée. Parfois même, il sera tenté de considérer que l'historien, en s'emparant de ces sources, qu'il croit objectivement disposées, et en les interprétant, commet un abus. Et il arrive que la congrégation qui avait publié pour renforcer sa spiritualité ou son unité se retrouve – par la faute des historiens pense-t-elle – en situation de déstabilisation par l'émergence d'interprétations non traditionnelles et d'autant plus gênantes qu'elles se fondent sur des sources irréfutables.

En fait, en cherchant à réévaluer leur passé, les congrégations doivent résoudre une contradiction : soit elles se contentent de le relire sans risque de réinterprétation et alors la conservation et l'érudition suffisent ; soit elles veulent le réévaluer et alors la fonction de l'historien devient indispensable. Au niveau intellectuel, la première opération est sans grand intérêt tandis que la seconde entraîne le risque d'une déstabilisation, d'autant plus redoutable que le corps religieux est trop souvent habitué à raisonner en une pensée binaire qui considère que ce qui n'est pas vrai est faux. Aussi, dès que l'on déplace un tant soit peu les interprétations traditionnelles ou qu'on les nuance, tout paraît perdu.

ARCHIVES DIOCESAINES	ARCHIVES CONGREGANISTES
UN STATUT PUBLIC OU SEMI - PUBLIC - Registres de baptême... - Prises de position publiques (mandements...) - Personnes - individus (évêques, vicaires généraux...)	UN STATUT PRIVÉ - Un certain goût du secret - Communautarisme : des personnes mais peu d'individus (obéissance...)
UNE ADMINISTRATION - Des territoire précis (diocèses, paroisses...) - Un corps hiérarchisé - Des liens suivis avec le pouvoir civil et la société	UN FONCTIONNEMENT EN RÉSEAUX TRÈS ENCHEVÊTRÉS - Territoire fluctuant (national et international) - Une hiérarchie mouvante (supérieurs-inférieurs) - Personnel difficile à contrôler (en déplacement fréquent, discret...)
GESTION DU CULTUEL Prédications, messes, communions...	AVANT TOUT UNE SPIRITUALITÉ - Les activités professionnelles vues comme apostoliques - Défiante du « monde » - Culte de l'humilité : peu d'expression personnelle

ARCHIVES ATTIRANTES	ARCHIVES PEU ATTIRANTES ; PEU OUVERTES
Révélateur des lieux de pouvoir, de pensée ; des personnalités, des débats...	- On privilégie certains corps plus prestigieux : Jésuites, St Sulpice, FEC, Ursulines...
Lieu de contact entre pouvoirs spirituels et temporels	- Difficulté à les consulter (Rome...) ; réticences à les montrer...
Lieu de contact entre élites et peuple	- Impression (fausse) de banalité, de répétition
Possibilité d'histoire sérieuse : visites pastorales...	- Difficulté à les situer : ni élites ni peuple ; ni professionnelles ni spirituelles et un peu de tout cela. Un certain vide conceptuel.
DOMAINE LARGEMENT INVESTI PAR L'HISTOIRE UNIVERSITAIRE	DOMAINE PEU INVESTI PAR L'HISTOIRE UNIVERSITAIRE (malgré des travaux pionniers (Langlois) et des outils remarquables (Mollette...))
	DOMAINE TRÈS PARTIELLEMENT TRAITÉ PAR LES CONGREGATIONS ELLES - MÊMES

Archives diocésaines et archives congréganistes

Cette crainte de l'interprétation me paraît plus forte dans les congrégations que dans les autres archives ecclésiastiques, peut-être parce que les archives congréganistes n'ont pas tout à fait le même statut que les archives diocésaines.

Ces dernières, en effet, ont un caractère public ou semi-public puisque presque tous les Français relèvent d'elles au moins par leurs ancêtres couchés sur les registres de baptême, de mariage, d'enterrement, les listes de séminaristes ou de prêtres, les paroisses... Assez fréquemment (Reims, Chambéry, Metz, le Puy...) des archives diocésaines ont été déposées aux archives départementales ce qui renforce leur caractère public. Enfin, les évêques ont été, et demeurent partiellement, des personnages publics manifestant une forte individualité, diversement jugés de leur vivant et à plus forte raison par les historiens. L'Église reste donc largement perçue comme un corps politique et social autant que religieux.

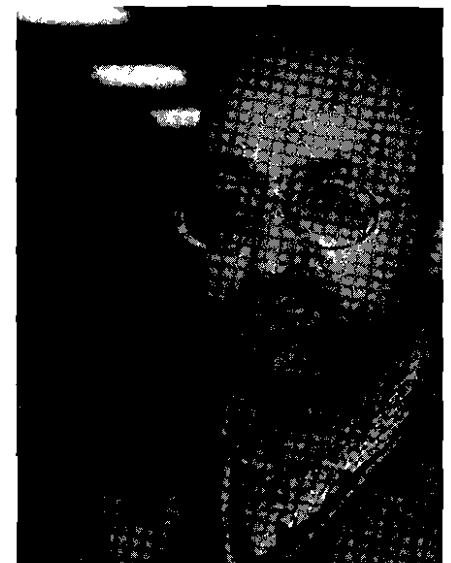
Les congrégations, au contraire, sont de statut privé et entretiennent un certain goût du secret. Surtout, elles vivent un communautarisme c'est-à-dire que, si chacun est bien reconnu comme personne, l'idéal est de ne pas apparaître comme individu, l'obéissance et l'humilité imposant une attitude effacée. Et de ce fait on ne connaît souvent les religieux que par leur notice nécrologique qui sera souvent le seul témoin de leur existence, en un langage stéréotypé qui ne permettra guère, sauf exception, de percevoir ce qu'ils ont réellement pensé et vécu. Les supérieurs, même à forte personnalité, sont jugés selon des critères conventionnels : on loue leur fidélité à la tradition et leur haute spiritualité.

Autre différence fondamentale : les diocèses sont des unités administratives, gérant un territoire précis et en

principe immuable. Ils disposent d'un personnel hiérarchisé et il y a une carrière ecclésiastique. Les congrégations, elles, sont constituées en réseaux fluctuants et enchevêtrés d'ampleur locale, régionale, nationale, internationale. La hiérarchie est mouvante : même si les supérieurs restent longtemps en place, on sait que leur fonction est précaire et qu'ils peuvent à tout moment être déplacés ou rétrogradés. Cette capacité à transcender les territoires et les hiérarchies, qui a toujours inquiété les autorités ecclésiastiques et civiles, est aussi un lourd handicap pour les historiens.

Au niveau religieux, les archives diocésaines s'occupent essentiellement du cultuel : on distribue les sacrements, on compte les communions, on organise les prédications... Bref ! on encadre le peuple chrétien. Pour les congrégations, l'accent est mis sur l'intériorité, la spiritualité. D'ailleurs le noviciat est le temps de la conversion, du retrait du monde et le religieux ou la religieuse se doit de conserver toute sa vie une attitude réservée envers le monde au nom de la priorité donnée au spirituel. De ce fait, toute sa vie est jugée à cette aune, même si, de fait, ses activités sont essentiellement profanes. L'apostolat recouvre le métier et la littérature congréganiste semble ressasser sans cesse les mêmes banalités pieuses.

Il n'est donc pas surprenant que les archives diocésaines aient été depuis longtemps attractives pour la recherche universitaire car elles révèlent des lieux de pensée et de pouvoir, des personnalités importantes, des débats. On y voit, par les rapports de visites pastorales, par les missions, par les curés... vivre le peuple. Cette histoire religieuse n'est pas sans ambiguïté car elle apparaît souvent comme annexe de la sociologie ou de l'histoire des mentalités d'autant que l'ignorance relative de la théologie ou de la spiritualité peut occasionner bien des erreurs d'interprétation. Quoi qu'il en soit, les universitaires ont fait sortir l'histoire religieuse de son ghetto, même si c'est en privilégiant sa périphérie et en en lais-



Frère André Lanfrey

sant le cœur aux historiens de la théologie et de la spiritualité qui paraissent évoluer dans d'autres réseaux, plus confidentiels et encore reliés aux institutions religieuses.

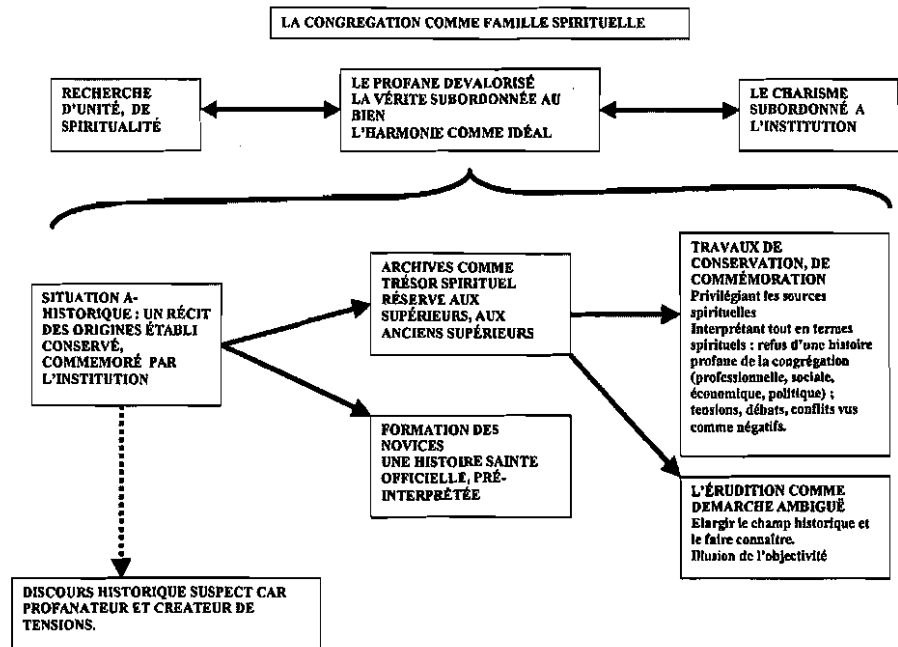
Ceci dit, la perte d'influence de l'Église, les effets à long terme de la Séparation, le manque de personnel ecclésiastique apte à la conservation, à l'érudition et à l'histoire religieuse tendent à une privatisation des archives diocésaines dont l'accès dans certains diocèses est devenu difficile.

L'histoire universitaire a été moins attirée par l'histoire congréganiste sauf quand il s'agit de corps d'importance exceptionnelle, pourvus de puissantes individualités et liés fortement au pouvoir civil ou ecclésiastique, à l'histoire de la pensée ou à l'histoire sociale. Dans les livres d'histoire, on retrouve sans cesse les mêmes ordres religieux (Jésuites, Dominicains, Ursulines, Frères des Écoles chrétiennes...) censés représentatifs. D'ailleurs, dès qu'il veut sortir de ces schémas trop étroits l'universitaire ne peut toujours se faire ouvrir des fonds trop protégés et, quand il y parvient, il doit beaucoup se déplacer et vaincre éventuellement une impression de répétition face à un monde qui, quoique infiniment divers, paraît reproduire à quelques détails près les mêmes constitutions, la même spiritualité, les mêmes usages et ne révéler que bien peu de personnalités attractives. Enfin, les congrégations sont toujours dans un entre-deux : ni élite ni peuple ; ni clergé ni laïc ; plus techniciennes qu'intellectuelles ; d'une influence certaine mais difficile à mesurer ; enseignantes, infirmières ou travailleuses sociales, mais non reconnues comme professionnelles...

Certes, des travaux pionniers existent, comme ceux de Claude Langlois et d'E. Dufourcq, sans compter des thèses et mémoires universitaires qui traitent des congrégations, mais on remarquera que de tels ouvrages, pour se vendre, doivent se situer dans une histoire autre, en l'occurrence celle des femmes ou de l'enseignement. D'autre part, nous disposons d'outils précieux comme le Guide de Molette, le *Dizionario degli istituti di perfezione*... Il y a aussi l'abondante production des congrégations elles-mêmes qui n'est pas sans valeur historique même si on demeure souvent dans une certaine ambiguïté méthodologique en mélangeant spiritualité et histoire. Au total néanmoins, si les archives diocésaines ont bénéficié d'un regain d'intérêt pour l'histoire religieuse, les archives congréganistes ne

sont pas, me semble-t-il, exploitées autant qu'elles pourraient l'être, et les congrégations en sont partiellement responsables.

Un obstacle conceptuel : la congrégation comme famille spirituelle



Baucoup de congrégations se jugent au-dessus du domaine de l'histoire car étant des familles – heureuses –, elles n'ont pas d'histoire(s) et étant des réalités spirituelles, elles transcendent celle-ci.

La biographie du fondateur ou de la fondatrice et les règles primitives une fois établies il n'est question que de les relire et de les pratiquer. Le temps est moins vu comme une réalité porteuse de sens que comme une dure épreuve à laquelle il faut résister. De ce fait les archives apparaissent comme un trésor spirituel aidant la mémoire à surmonter l'usure du temps. C'est pourquoi elles sont souvent réservées aux supérieurs, gardiens et interprètes de la mémoire collective, et ce sont souvent d'anciens supérieurs qui s'en occupent, parce qu'initiés durant leur charge et présentant les garanties nécessaires pour en user sans mettre en péril l'unité du corps. De ce fait, les archives sont au service d'une histoire sainte officielle qui doit être assimilée par les novices, et leur conservation a donc une fonction plus religieuse qu'intellectuelle. L'Histoire, activité profane, voire profanatrice, doit être tenue à distance de cette arche d'alliance.

En refusant un regard profane sur elles-mêmes les congrégations croient faire œuvre spirituelle et ainsi préserver l'unité de la famille. En fait, il en découle un dis-

cours édifiant – une langue de bois religieuse – à laquelle personne ne croit vraiment : un surnaturalisme plus qu'une spiritualité.

Une modélisation de l'histoire de la spiritualité congréganiste

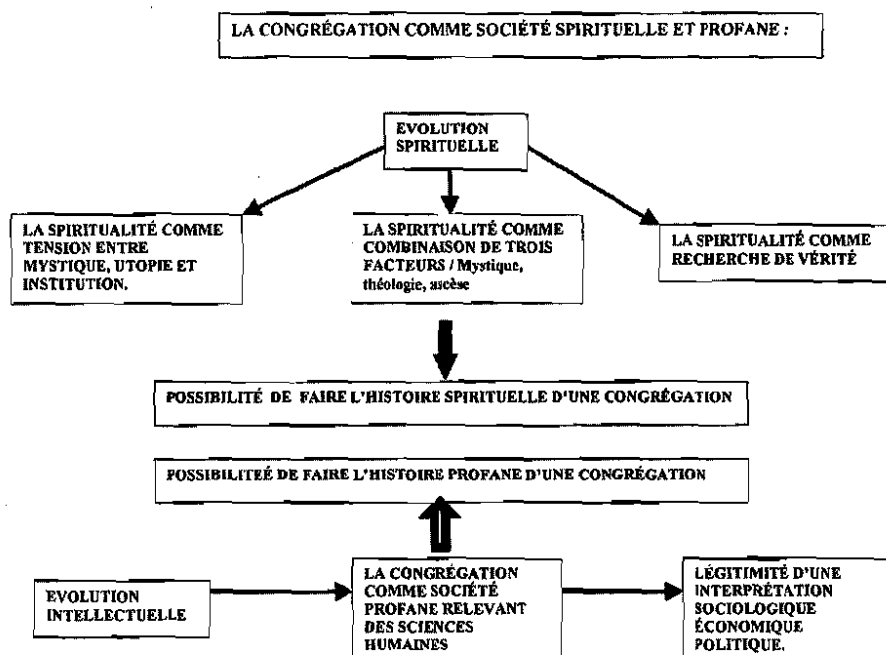
Soyons juste : cette situation ne se présente jamais à l'état pur, et surtout elle décrit davantage le passé que le présent. Je me demande néanmoins s'il ne reste pas encore beaucoup de cette mentalité dans les corps congréganistes, d'autant que le vieillissement a tendance à figer les positions à la vulgate reçue au noviciat et plus ou moins bricolée ensuite. Les congréganistes ont particulièrement du mal à comprendre que ce qui fait vivre un corps spirituel ce n'est pas l'unanimité et l'absence de débat, mais au contraire la tension entre institution et charisme, entre individu et communauté, entre adaptation et tradition... Ils savent que tout a commencé par une bande d'amis ou d'amies dont s'est dégagée après un temps, et non sans conflits ou exclusions, la figure d'un fondateur ou d'une fondatrice reconnu(e) comme dépositaire du charisme, ayant souvent supplanté l'initiateur du projet incapable de faire l'unité autour de sa personne, mais ils ont du mal à considérer que la tension, structurelle et permanente, traduit l'essence même de la spiritualité. Ils ont du mal à cerner qu'à un moment il y a eu captation du charisme par l'institution au nom de l'unité et de l'ordre.

Le paradoxe c'est qu'une fois les supérieurs considérés comme gardiens de l'unité et du charisme, la sclérose spirituelle et intellectuelle est en route, mais non décelée car la primauté de l'institution permet un développement remarquable. La congrégation est devenue « une armée rangée en bataille » qui accumule les succès. On fait peu de cas des « mauvais esprits » facilement marginalisés ou exclus sans songer que le « bon esprit » est souvent tout simplement une absence d'esprit et donc de spiritualité. Un jour le statu quo est rompu : le corps semble se dissoudre et devenir brusquement incapable d'attirer. On procède alors à une relecture panique des origines afin de retrouver « le charisme du fondateur » sans se rendre compte qu'une telle opération est de longue haleine, implique une véritable conversion spirituelle et, ce qui est moins évident, une aussi profonde conversion intellectuelle.

En somme les congrégations se sont crues plus spirituelles et moins profanes qu'elles n'étaient. Et, pour formuler le problème en termes théologiques, elles adhèrent moins au mystère de l'Incarnation qu'à une sorte de néo-platonisme qui considère le profane comme une réalité inférieure à laquelle elles doivent échapper le plus possible.

La congrégation comme société spirituelle et profane

Pour en sortir il faut se mettre à penser la congrégation comme société c'est-à-dire comme réalité non naturelle mais artificielle et double : à la fois spirituelle et profane. De ce fait la spiritualité perd son caractère englobant et la congrégation peut admettre que, rele-



vant des sciences humaines, elle est déchiffrable en termes économiques, sociologiques, politiques, culturels, professionnels...

Cette conversion intellectuelle permet une vision différente de la spiritualité retrouvée comme source d'inspiration profonde qui éclaire de multiples pratiques de piété et discours apparemment banals. Elle peut alors apparaître comme d'abord personnelle, toujours à composante mystique, c'est-à-dire fondée sur une passivité, ce sentiment de recevoir qui engendre une expérience dont découle une théologie spirituelle qui, sans mettre en cause le dogme, l'interprète selon une coloration particulière. Enfin, l'ascèse, souvent vue comme la composante fondamentale de la spiritualité (les vertus solides), doit être relativisée, souvent comme conséquence d'une expérience mystique préalable

poussant à une conduite conforme à la lumière reçue. La spiritualité perd alors son caractère communautaire, mais devient voie personnelle qui, quoique référée à une tradition, est profondément individuelle et ne subordonne en rien la recherche de la vérité à celle de l'unité.

C'est à ce prix seulement qu'une histoire congréganiste devient possible car, comme toute science humaine, l'histoire n'a que faire de catégories théologiques ou spirituelles qui prétendent transcender son champ d'investigation et qui, bien souvent, ne sont que prétexte à refus du réel. Et l'un des signes tangibles que les congrégations ont véritablement amorcé leur conversion spirituelle et intellectuelle, c'est qu'elles ne se contentent plus de conserver et de commémorer leur passé mais qu'elles cherchent aussi à faire la vérité sur lui.

Nécessité d'une histoire congréganiste par les congréganistes

Si faire leur histoire est, pour les congrégations, une véritable nécessité spirituelle, il me semble que d'autres aspects plus prosaïques du problème peuvent être mis en avant. Et bien des points du développement qui suit me paraissent concerner aussi les archives diocésaines.

Tout d'abord, les congrégations doivent songer à mieux exister aux yeux des historiens profanes et même de l'opinion. Pour le moment elles demeurent un point relativement marginal de l'historiographie religieuse et ne sont représentées trop souvent dans l'histoire éducative, sociale ou de la santé que comme formes désuètes d'une époque révolue. Il n'est pas sans importance de rappeler qu'au contraire les congrégations ont été les inventeurs des formes modernes d'éducation et d'assistance. Elles doivent donc s'efforcer de mieux maîtriser leur image, notamment en tenant sur elles-mêmes un discours crédible aux yeux des spécialistes et du profane.

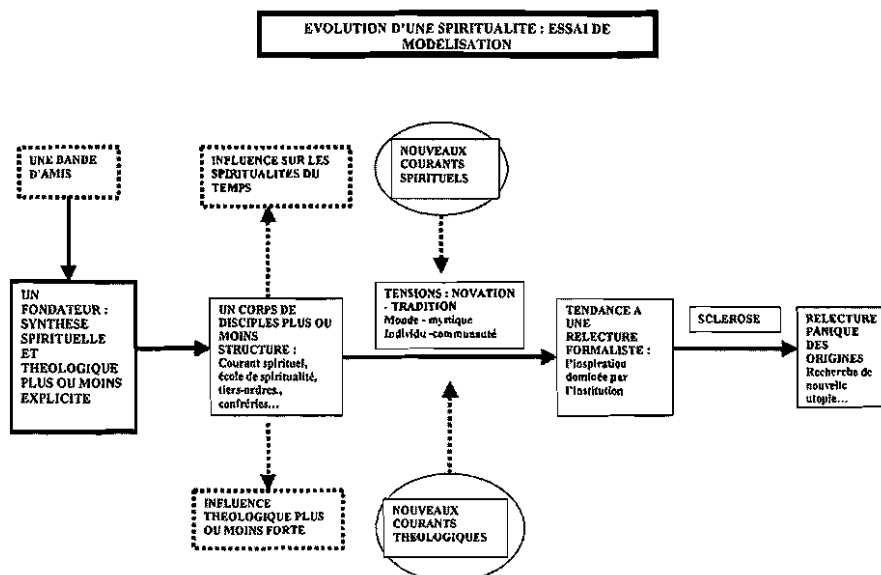
D'autre part, les archives congréganistes constituent un patrimoine considérable qui attire la curiosité de chercheurs, scrupuleux le plus souvent, parfois moins compétents. Face à ces tentatives d'investigation, la fermeture absolue paraît peu satisfaisante. L'ouverture sans restriction ne paraît pas très prudente. Une seule solution à mon avis : le partenariat, c'est-à-dire l'exploitation de sa propre richesse, quitte à travailler en lien avec des

chercheurs d'horizons différents. Ainsi, on répondrait à une exigence de transparence sans pour autant livrer sa mémoire à tout venant et en obtenant éventuellement une réciprocité de services.

Autre nécessité pour les congréganistes de faire eux-mêmes leur histoire : leur capacité à être dehors et dedans. Dehors par l'application de la méthode historique ; dedans par une compréhension profonde d'un sujet difficile à cerner. En outre, même les historiens d'histoire religieuse sont parfois imprégnés d'un laïcisme inconscient qui leur fait commettre des erreurs d'interprétation des sources religieuses, particulièrement quand il s'agit de spiritualité.

D'ailleurs l'histoire de la spiritualité s'enrichirait considérablement par un recours systématique aux sources congréganistes, en même temps que les congrégations pourraient retrouver une estime de leurs fondements qui sont souvent plus profonds qu'elles ne croient. Je m'explique : les congrégations du XIX^e siècle, surtout d'origine populaire, n'ont pas souvent eu, comme fondateurs ou membres, des personnalités hautement intellectuelles ayant eu le temps de formuler des doctrines spirituelles subtiles. En outre, nées dans un contexte antimystique elles ont employé un langage ascétique qui nous paraît aujourd'hui effroyablement banal et dépassé. Mais une bonne connaissance de l'histoire de la spiritualité et une étude des sources auxquelles ont puisé ces fondateurs et fondatrices nous révèlent, pour peu qu'on prenne la peine de lire entre les lignes, des attitudes mystiques et des profondeurs spirituelles aptes à nous faire percevoir le début du XIX^e siècle comme une « invasion mystique » méconnue.

Enfin, l'histoire congréganiste est une urgence, car l'âge des congrégations semble révolu et l'on peut à juste titre s'inquiéter de la pérennité d'archives qui ne seront plus gérées par un corps vivant. Il y a donc, si l'on n'écrit pas aujourd'hui, risque de perte de mémoire. D'ailleurs, même si ces archives subsistent, ceux qui les traiteront



plus tard comprendront-ils encore ce qu'elles signifient, puisque, aujourd'hui déjà, la perte de mémoire religieuse rend la plupart des historiens inaptes à les saisir en profondeur ?

Peut-être aussi faut-il traiter des congrégations en cherchant à articuler leur histoire dans une catégorie plus vaste. Nées à l'époque moderne et contemporaine, ne sont-elles pas la manifestation d'une histoire des corps intermédiaires de l'Église : des transmetteurs d'une parole savante et d'une conduite chrétienne renouvelée, à un peuple encore peu atteint par la modernité ? Ou bien faut-il les voir comme un premier laïcat militant qui, dans une société de pénurie et encore dominée par les modèles cléricaux et monastiques, a su créer une approche originale ? Bref ! les congrégations sont un objet historique qui mérite attention, comme monument encore vivant mais en péril et peut-être aussi comme un des avatars d'une conscience chrétienne nourrie de l'utopie d'une vie intérieure au sein du monde, relayée partiellement aujourd'hui par les communautés nouvelles et précédée par confréries, béguines, Frères de la Vie commune et une multitude de confraternités plus ou moins structurées tout au long de l'histoire du christianisme. On peut même, à leur sujet, parler d'ecclésiologie particulière fondée sur la conversion et le réseau fraternel, en opposition plus ou moins nette avec une ecclésiologie officielle fondée sur le sacrement, le territoire et la hiérarchie.

Nécessité d'une organisation

Pour exister, les historiens congréganistes doivent fonctionner en réseau afin de rompre la solitude de l'historien fréquemment marginalisé dans le corps auquel il appartient, et qui a besoin d'échanger avec des pairs. Mais aussi l'histoire congréganiste, trop souvent cantonnée à la monographie, doit systématiser les travaux transversaux et maîtriser le processus de production, des archives à la publication de revue ou de livres. La constitution en réseau permettrait aussi de vérifier la pertinence scientifique des travaux, de susciter des débats, d'éviter des écarts ou des pressions diverses. Il va de soi que tout cela existe déjà plus ou moins à des échelles diverses mais aurait besoin d'être perfectionné et systématisé, notamment au bénéfice de nombreuses congrégations qui, pour toutes sortes de raisons, ont du mal à se repenser en termes historiques.

Conclusion

Pour moi, donc, faire l'histoire des congrégations, et de préférence par des congréganistes, ce n'est pas un luxe mais la manifestation d'une conversion spirituelle et

NÉCESSITÉ D'UNE HISTOIRE CONGRÉGANISTE PAR LES CONGRÉGANISTES

- EXISTER
 - Les congrégations comme point marginal de l'histoire religieuse.
 - Marginalité dans l'histoire sociale et éducative.
- MAÎTRISER SON IMAGE
 - Capacité à tenir sur soi un discours crédible aux yeux du profane.
- GARDER LA MAÎTRISE DE SON PATRIMOINE
 - En l'exploitant et non en le cachant
 - En étant partenaire d'une recherche universitaire ou autre
 - En répondant avec discernement à une exigence de transparence.
- INTERPRÉTER CORRECTEMENT LES SOURCES
 - Laïcisme plus ou moins inconscient des historiens universitaires
 - Relative ignorance de la spiritualité (Langlois : Les champs délaissés de l'Histoire religieuse)
 - Capacité à être dehors et dedans. (Historien et congréganiste)
- ENRICHIR L'HISTOIRE DE LA SPIRITUALITÉ
 - En cessant de confondre piété, dévotion, spiritualité...
 - En mettant en évidence les sources d'inspiration (Ecole Française...)
 - En révélant des apports originaux
 - En évoquant des personnalités mal connues (fondateurs, fondatrices...)
- TRANSMETTRE UN HÉRITAGE VIVANT MAIS MENACÉ
 - Fin de l'âge des congrégations ?
 - Risque de perte de mémoire et d'archives...
 - Nécessité d'un discours renouvelé sur les corps congréganistes.

NÉCESSITÉ D'UNE ORGANISATION

- Créer une association d'historiens congréganistes ?
- Constituer un réseau (solitude de l'historien congréganiste)
- Systématiser les travaux transversaux (intercongréganistes...)
- Maîtriser le processus de production : des archives à la publication
- Appliquer une démarche scientifique sans concession
- Peut-être resituer les congrégations dans de nouveaux concepts, comme corps religieux intermédiaires, comme laïcat de l'époque moderne?

intellectuelle qui nous émancipe d'un surnaturalisme obsédé par le bien et l'unité tout en faisant bon marché du temps, du monde, de l'individu et de la vérité. Plus humainement, c'est retrouver l'estime de nous-mêmes en nous souvenant que nous avons fait l'histoire et que si, souvent, la spiritualité des divers corps congréganistes a été plus vécue que conceptualisée, elle n'en a pas moins existé et elle est perceptible grâce à un travail critique qui sait retrouver, sous des formulations ou des pratiques apparemment banales, des significations profondes.

Beaucoup d'actions ont déjà été menées dans ce sens et témoignent paradoxalement d'une sortie de crise dont les effets se font attendre, peut-être parce que notre effort de vérité sur nous-mêmes n'est pas encore assez avancé. Qu'il soit bien clair en tout cas qu'il n'y a pas d'avenir congréganiste en-dehors d'un travail de vérité dont l'histoire est une composante indispensable.

Quant aux archives ecclésiastiques, elles ont peut-être à effectuer une démarche partiellement inversée : savoir se penser plus clairement comme histoire religieuse, incompréhensible sans une initiation théologique et spirituelle.

Frère André Lanfrey
Frère Mariste des Écoles,
Professeur aux Centres de Formation Pédagogique
de Lyon et de Grenoble

L'APPLICATION DU CONCORDAT DANS LE DIOCÈSE D'ARRAS

à travers la collection des actes officiels conservés aux archives diocésaines

Les archives diocésaines d'Arras possèdent une série de 29 gros ouvrages de format (25 x 35) intitulés *Archives de l'évêché - Décrets* (3 mètres linéaires de documents).

Cette série regroupe une grande partie des actes du pouvoir exécutif en application du Concordat dans le diocèse d'Arras, depuis le 2 décembre 1801 jusqu'au 2 novembre 1906. Elle contient deux sortes de documents :

- d'une part des arrêtés préfectoraux,
- d'autre part des actes du pouvoir central : arrêtés du ministère des cultes pendant le Consulat, décrets impériaux de Napoléon I^{er}, ordonnances royales de Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe, arrêtés du Gouvernement provisoire en 1848, décrets présidentiels de la II^e République, décrets impériaux de Napoléon III, enfin décrets présidentiels et arrêtés ministériels de la III^e République.

Tous sont classés par ordre chronologique d'enregistrement.

L'usage de ce recueil est facilité par une table analytique par communes et par institutions religieuses.

Tous ces actes sont des **décisions finales**. Ils concluent des procédures préalables qui ne sont pas dans le recueil. Au total plus de 8 000 décisions

Toutes citent en référence les articles du concordat et de ses annexes dont elles sont l'application, c'est-à-dire principalement :

- La Convention du 18 germinal an X (8 avril 1802) relative à l'organisation des cultes (le Concordat proprement dit, négocié avec le Saint-Siège).
- La Loi du 26 messidor an IX (15 juillet 1801) connue sous le nom des « Articles organiques ».
- Le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises (un décret important comportant 5 chapitres et 114 articles).

Quelques corrections ou compléments ont été apportés à ces textes sous la Restauration et sous le Second Empire. Le Gouvernement provisoire de la Défense natio-

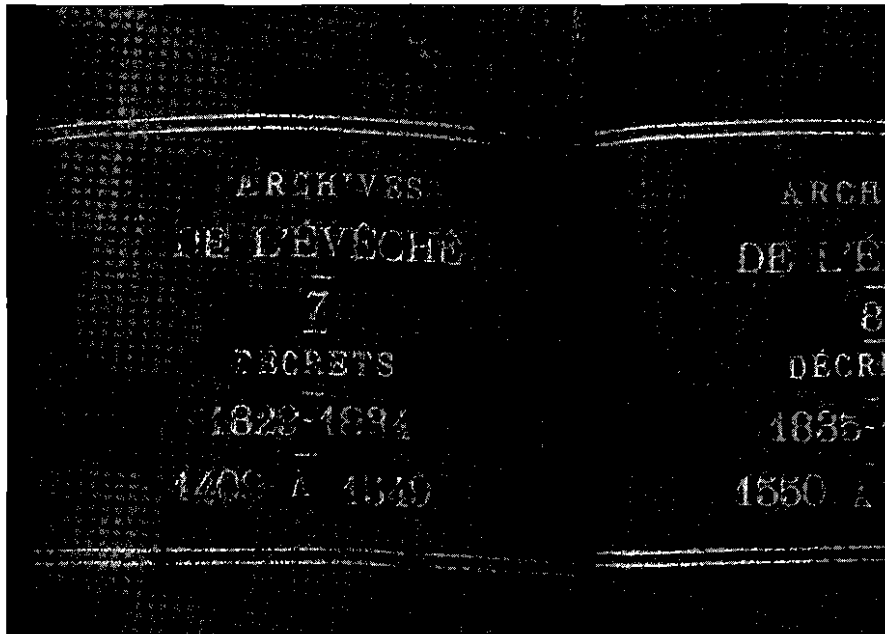
nale a supprimé tous les serments politiques. Les règles de la comptabilité des fabriques ont été modifiées sous la III^e République, en 1893 et 1899.

Ce recueil est intéressant à trois titres. En premier lieu il permet de mesurer, par le nombre des actes, ce que fut concrètement la vie d'une Église diocésaine sous le régime du Concordat ; il permet de repérer ensuite les constantes dans l'application de la loi, à travers la succession des régimes politiques ; on peut y lire enfin des évolutions dans les comportements de l'administration.

Ce recueil comporte deux limites. D'une part, on ne connaît ni le contexte ni la durée des procédures



La collection des *Décrets et Lois*, série M (rapports avec les autorités civiles), comprend 29 volumes alignés sur trois mètres. Elle regroupe la plupart des décisions de l'autorité publique concernant la vie de l'Église du diocèse d'Arras pendant toute la période concordataire.



Les actes sont classés et numérotés par ordre chronologique de publication. Une table annexe par noms de lieux et ordre chronologique permet de les retrouver facilement.

dont ces actes sont l'aboutissement. D'autre part tous les actes n'y figurent pas. Certains décrets essentiels, notamment ceux qui concernent directement l'évêque, ont été classés dans d'autres dossiers.

Cet article illustre par des morceaux choisis dans la masse des documents comment le Concordat fut concrètement appliqué dans le diocèse d'Arras. Ils sont regroupés en suivant trois fils conducteurs : une première série témoigne de la reconstruction et de la réorganisation du diocèse, une deuxième série souligne le « corset » juridique qui enferme l'exercice du culte pendant toute la durée du Concordat ; la dernière série porte sur son application au début du XX^e siècle, et notamment pendant le ministère Combes.

1. Les trois premiers volumes (jusqu'au 21 juillet 1812) contiennent de nombreux témoignages sur la reconstruction et la réorganisation du diocèse après une tourmente révolutionnaire particulièrement dévastatrice dans le Pas-de-Calais.

A. Il faut d'abord réinstaller l'évêque, ses auxiliaires, ses services

■ **Arras n'a plus de cathédrale¹** : la belle Notre-Dame en Cité a été démantelée, pierre par pierre, toutes les autres églises de la ville sauf une ont subi le même sort. En avril 1802 le préfet trouve une solution de fortune « *considérant qu'il ne reste plus à Arras que l'église dite Saint-Nicolas-sur-les-Fossés, laquelle servait de temple décadaire, arrête que ladite église sera mise à la disposition de l'évêque d'Arras en remplacement de la cathédrale aliénée et que tous les emblèmes existant à l'intérieur, qui pourraient être contraires aux usages de l'Église seront enlevés* ».

Cette solution n'est pas satisfaisante et Mgr de la Tour d'Auvergne n'aura de cesse d'obtenir pour cathédrale l'ancienne abbatiale de Saint-Vaast, dont la reconstruction n'était pas achevée en 1789. Il finira de l'édifier avec l'accord de l'Empereur (décret impérial du 11 septembre 1805).

■ **L'évêque n'a plus de palais épiscopal²**.

Le 24 juin 1802, « *considérant que la maison nationale, dite Refuge de*

Caucourt mise à la disposition de l'évêque pour son logement n'est pas assez spacieuse, arrête que l'aile des bâtiments de la ci-devant abbaye Saint-Vaast, à gauche en entrant, ainsi que les écuries et remises qui se trouvent dans la basse-cour sont mises à la disposition de l'évêque d'Arras pour son logement ainsi que pour l'établissement des bureaux et de son secrétariat » (arrêté préfectoral du 24 juin 1802).

■ **L'évêque ne peut administrer sans vicaires généraux.**

Le Conseiller d'État Portalis suggère aux Consuls de la République³ de nommer les deux prêtres proposés par l'évêque d'Arras, l'un, « *le citoyen Dubois, jouissant d'une excellente réputation sous tous rapports, ayant été vicaire général de Soissons et que l'évoque actuel de ce diocèse regrette de n'avoir pu conserver...* » ; l'autre, « *le citoyen Tourtois, le plus instruit des prêtres constitutionnels...* ».

■ **L'évêque veut un Chapitre.** Ses candidats sont agréés le 30 fructidor an X⁴, il y a parmi les titulaires cinq anciens chanoines et « *le citoyen Dorlancourt, ex-abbé régulier de Marceil* » ; quatre des huit chanoines honoraires sont d'anciens abbés réguliers.

■ **L'évêque a besoin de prêtres** : de nombreux actes se rapportent à « son » Grand Séminaire.

B. Dans le diocèse

■ **Le plus urgent est de rétablir le culte** partout où la population le demande. 85 arrêtés préfectoraux⁵ répondent dans l'urgence aux pétitions des maires. « *Considérant qu'il n'existe plus d'église* » ou que « *leur état de délabrement en rend l'accès impossible* », ces décrets autorisent l'exercice provisoire du culte dans des locaux les plus variés : le plus souvent des maisons particulières,

³ Volume 1, pièce 62.

⁴ Volume 1, pièce 62, doublon de la précédente.

⁵ Volume 1.

quelques fois dans le presbytère, dans des granges, la maison communale, une chapelle castrale, un prieuré, une maison vicariale. À cinq reprises le culte est autorisé dans la tour de l'église !... Mais quelques mois plus tard, l'hiver venu, ceux qui utilisaient le clocher se plaignent des courants d'air et demandent un autre local.

■ **Le découpage du diocèse en paroisses** est l'autre préoccupation de l'évêque et du préfet : paroisses curiales, à charge de l'État, et succursales pourvues de desservants à charge des communes... ; il y aura ainsi trois découpages successifs⁶, avec leurs suites de plaintes et de pétitions pour en adapter les délimitations.

■ Ce qui marque encore la résurrection de l'Église dans le diocèse ce sont les nombreuses demandes d'érection de calvaires et de reconstruction de petites chapelles détruites pendant la Révolution... De 1802, jusque vers 1850⁷, des centaines d'autorisations sont accordées à cet effet, mais toujours « à la condition expresse qu'il ne pourra y être placé d'images ou figures sculptées qu'avec le consentement de Mgr l'évêque et que l'exercice du culte ne pourra y être exercé ».

C. Qu'en est-il enfin des congrégations religieuses, absentes du Concordat ?

■ On rencontre rapidement celles qui sont diocésaines par le biais de décrets d'approbation de leurs statuts. On découvre celles dont les statuts ont été approuvés dans un autre diocèse, par l'autorisation d'accepter des legs destinés à fonder des établissements.

⁶ Le décret concernant la création des 43 premières paroisses n'est pas dans le recueil ; pour les deux autres : Volume 1, pièce 77 : démarcation des cures et succursales de la ville d'Arras le 11 germinal an XI ; volume 1, pièce 246, tableau de la nouvelle circonscription des 453 succursales le 10 prairial an 13.

⁷ Volumes 1 à 11.

■ Les premières agréées ou autorisées sont les congrégations hospitalières et charitables : sœurs hospitalières de Saint-Omer, sœurs de Sainte-Agnès, sœurs des Chariottes d'Arras, sœurs du Bon Secours, sœurs franciscaines de Calais, Filles de la Charité.

■ Suivent rapidement des congrégations enseignantes, en premier lieu les Ursulines, puis les sœurs de la Providence d'Amiens, celles de la Providence d'Arras... Bien d'autres encore par la suite.

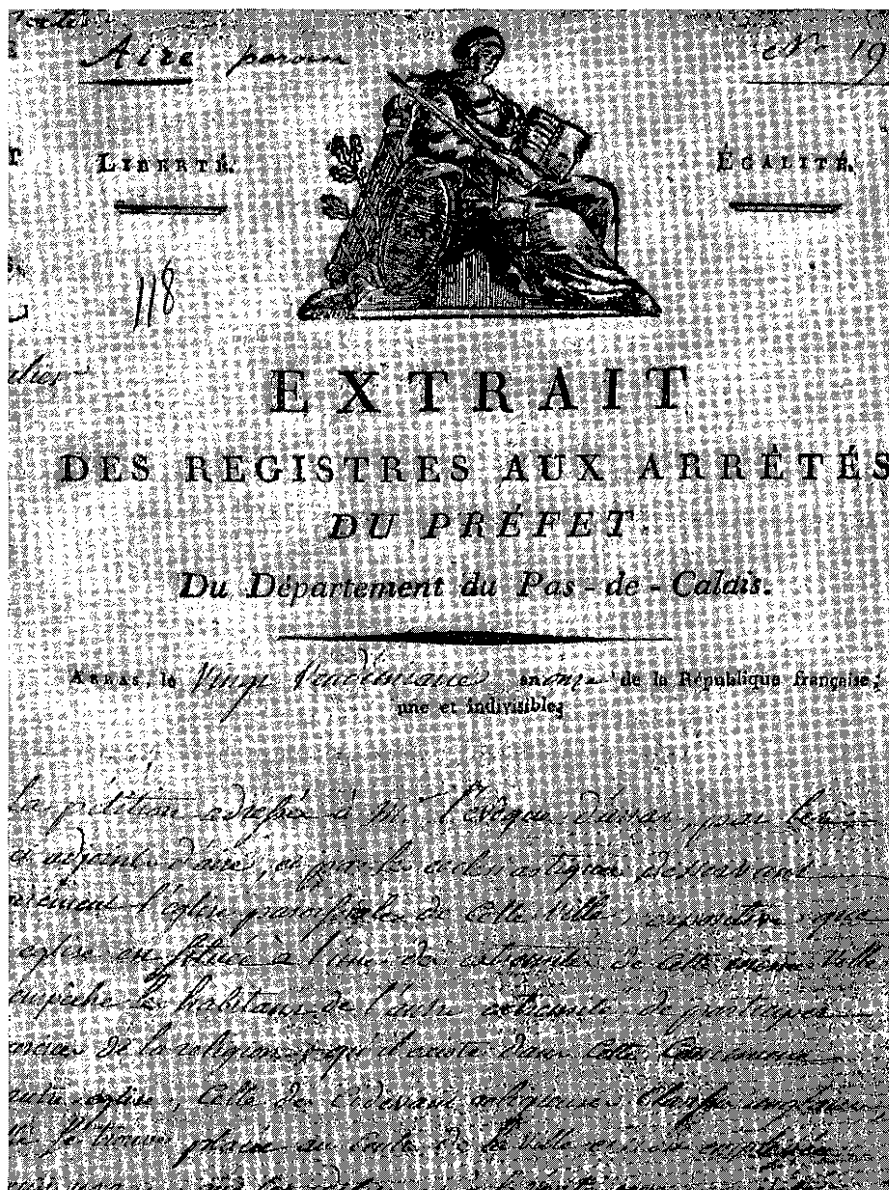
■ Les congrégations masculines n'apparaissent guère, hormis celle des Frères des Écoles chrétiennes.

D. Pas d'Église sans finances

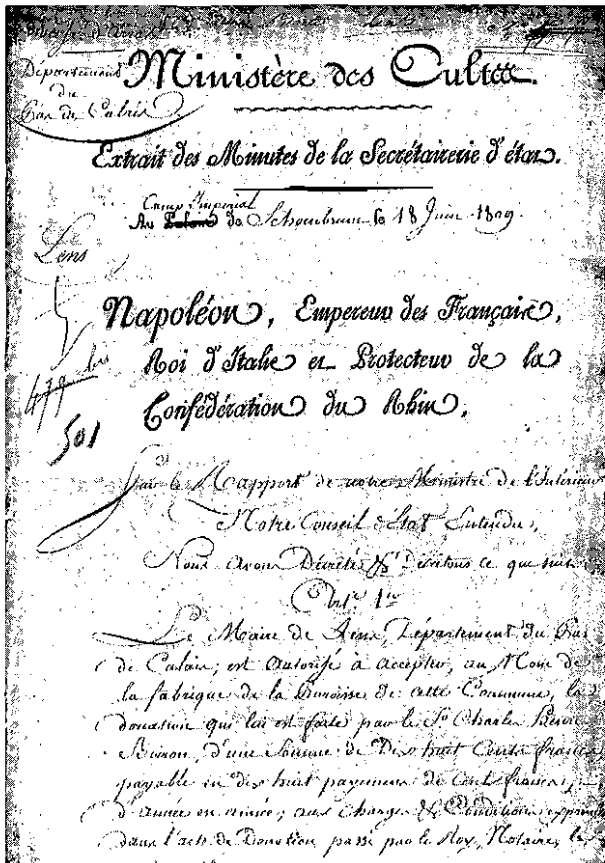
Les dons, legs et fondations abondent rapidement à partir de 1804. La première autorisation d'accepter un legs au profit du culte est accordée à une commune⁸ : un acquéreur de Biens Nationaux, probablement pris de remords avant de trépasser, lui fait don de l'église, du presbytère et du jardin, en échange de 4 obits chaque année⁹. Progressivement les autorisations d'accepter des dons et legs ou pour en disposer conformément à la loi envahissent les volumes. Dès 1809 ils constituent plus de la moitié des

⁸ Les Conseils de fabrique ne sont pas encore créés.

⁹ Volume 1, pièce 161, 14 pluviôse an XII.



Pendant le Consulat et les premières années de l'Empire, les décisions de l'autorité publique concernent principalement la réorganisation du culte. Le 20 vendémiaire an XI, le préfet autorise le culte dans la chapelle d'un ancien couvent, à la demande du maire et du clergé local, parce que l'église affectée officiellement au culte est trop excentrée. (Vol. 1 Acte 125)



Le 18 juin 1809, depuis le camp impérial de Schönbrunn, aux portes de Vienne, trois semaines avant la bataille de Wagram, Napoléon I^{er} autorise une donation au profit de la fabrique de la paroisse l'église.

actes. Ensuite, et jusqu'en 1906, ils en constitueront au moins les trois quarts... (ce qui rend fastidieuse et longue la consultation du recueil). Au début il s'agit de legs sans conditions ou pour créer des établissements de charité ou d'enseignement. À partir du second empire il s'agit de plus en plus souvent de fondations de messes. Les bénéficiaires sont les fabriques, la messe épiscopale, les séminaires, les congrégations charitables et enseignantes.

2. Le « corset » juridique du Concordat

Le régime mis en place par le Concordat est centralisé et tatillon. Rien ne doit échapper au contrôle du Gouvernement.

A. La nomination de l'évêque appartient au Gouvernement

En vertu du Concordat, l'État français nomme l'évêque, puis le pape

lui accorde l'investiture canonique. En vertu des articles organiques, la bulle de nomination de l'évêque par le pape doit être « reçue » et rendue publique par le chef de l'État français. En voici l'application dans le cas de Monseigneur Williez¹⁰ à travers le décret présidentiel du 16 août 1892¹¹ :

« Le Président de la République
Vu les articles 4 et 5 de la Convention du 26 messidor an IX et l'Article 1^{er} de la Loi du 18 germinal an X, vu le décret du 2 avril 1892 qui nomme Monsieur Williez (Alfred) à l'évêché d'Arras vacant... , vu la bulle d'institution canonique

accor-

dée par S.S. le pape Léon XIII au dit évêque nommé, le Conseil d'État entendu, décrète :

“Article 1^{er} : La bulle donnée à Rome le 11 juillet 1892 portant institution canonique de Monsieur Williez pour l'évêché d'Arras, est reçue et sera publiée en France en la forme accoutumée.
“Article 2 : ladite bulle d'institution canonique est reçue sans approbation des clauses, formules ou expressions qu'elle renferme et qui sont ou pourraient être contraires aux lois de la République, aux franchises, libertés et maximes de l'Église gallicane.” »

¹⁰ Évêque d'Arras de 1892 à 1911.

¹¹ Volume 24, pièce 2945.

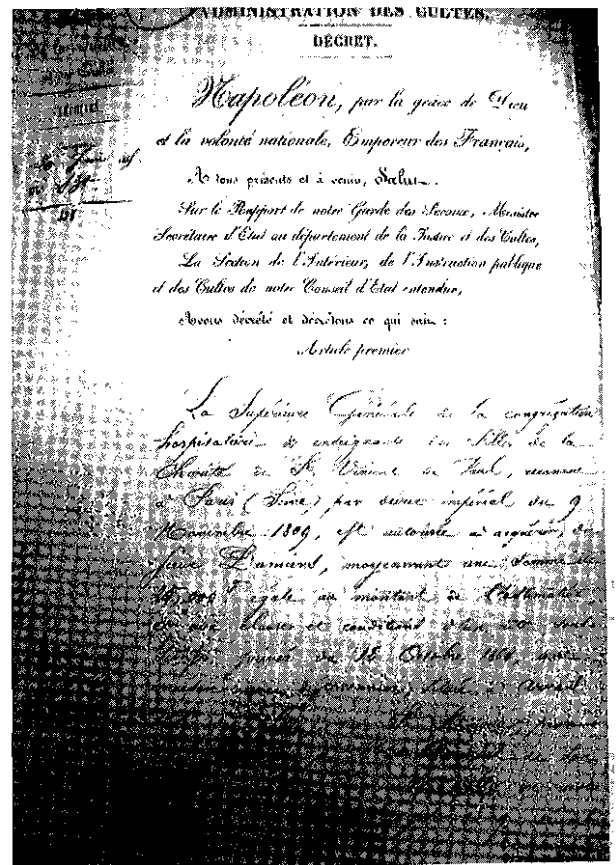
B. Les ecclésiastiques de tout rang doivent prêter serment de loyauté au gouvernement

(donc pas seulement l'évêque et les curés comme le prévoit le Concordat)

Le décret du 1^{er} pluviôse an XI (janvier 1803)¹² précise : « La cérémonie aura lieu le 27 janvier 1802 à 9 h 30 à la cathédrale, après l'évangile de la messe qui y sera célébrée... les autorités civiles et militaires seront tenues d'y assister et de l'entourer de toute la solennité voulue par le Gouvernement... Le serment est ainsi conçu :

« Je jure et promets à Dieu, sur les Saints Évangiles de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au-dedans, soit au-dehors qui soit contraire à la tranquillité

¹² Volume 1, pièce 64 ter.



Les congrégations reconnues doivent, comme les fabriques, obtenir une autorisation pour accepter des donations ou acquérir des biens nouveaux. Le 17 juin 1865, Napoléon III autorise les Filles de la Charité à acquérir une maison à Saint-Maurice, à Arras. (Vol. 15 Acte 338)

publique ; et si j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au gouvernement. » Un addenda précise que le même jour, à la même heure, les desservants des arrondissements prêtent ledit serment de la même manière, entre les mains des sous-préfets.

C. Tous les tarifs doivent être soumis à son approbation

■ Ainsi, le 8 frimaire an XI (novembre 1802) est publié le tarif des droits de chancellerie¹³. Par exemple une attestation de bonne vie et mœurs coûte 1 F 50, une permission pour faire bénir le mariage à certaines heures prohibées par l'Église revient à 9 F, une dispense de mariage, 6 F, une permission de donner la bénédiction nuptiale dans une chapelle particulière, 6 F...

■ Il en est de même pour le tarif des Oblations¹⁴. En 1877 Monseigneur Lequette¹⁵, « considérant que le tarif des Oblations publié par Mgr de la Tour d'Auvergne le 13 juin 1803, avec l'approbation du Gouvernement, n'est plus en harmonie avec l'état présent des choses », décrète « le présent tarif des Oblations sera seul en usage dans notre diocèse, lorsqu'il sera approuvé par le Gouvernement ».

■ L'arrêté préfectoral du 16 floréal an XIII¹⁶ « approuve le projet de tarif concernant les fournitures à faire pour la décence et la pompe des funérailles des morts dans la paroisse de l'église Notre-Dame à Calais dressé par les administrateurs de la fabrique de ladite église en exécution du décret impérial du 23 prairial an XII... à l'exception des articles ci-après qui seront modifiés comme suit... » Il s'agit des tarifs des tentures, des ornements et des porteurs, revus à la baisse par le préfet.

¹³ Volume 1, pièce 69.

¹⁴ Volume 19, pièce 1608.

¹⁵ Évêque d'Arras de 1866 à 1882.

¹⁶ Volume 1 pièce 241 bis.

■ D'autres décisions concernent le tarif de location des chaises. L'ordonnance du 16 avril 1823¹⁷ autorise le conseil de fabrique de la cathédrale d'Arras « soit à régir par lui-même, soit à concéder par bail aux enchères publiques la location des bancs et chaises de son église ». Il faut noter que la location des chaises assure aux fabriques des ressources appréciables. Le décret impérial du 22 mars 1861¹⁸ autorise le conseil de fabrique de Desvres à placer en rentes de l'État 1 600 F provenant des quêtes pour l'occupation des chaises. (À titre de comparaison un curé de première classe gagne 1 500 F par an.)

D. L'État réglemente mais tolère le retour des prétentions sociales

Il autorise l'ouverture de chapelles domestiques et la célébration du culte à titre privé, la construction de tribunes réservées dans certaines églises et même (une fois) d'y placer ses armoiries. Il autorise des conseils de fabrique à concéder des bancs¹⁹ ou des rangées de chaises réservées²⁰ ; il autorise de riches particuliers à apposer au mur de l'église des plaques funéraires²¹ ou de loger dans une niche le cœur d'une fidèle épouse²²...

E. Les marques de civilité sont codifiées

■ C'est en vertu de l'article 12 du titre 2 des articles organiques qu'il « sera libre aux évêques d'ajouter à leur nom le titre de citoyen ou celui de monsieur. Toutes autres qualifications sont interdites ».

■ Pourtant sous la Restauration le ton change : « Monsieur l'évêque » redevient « Monseigneur l'évêque ». Dans une lettre de novembre 1822²³,

¹⁷ Volume 5 pièce 1203.

¹⁸ Volume 13, pièce 66.

¹⁹ Volume 9, pièces 10 ter et pièce 1779.

²⁰ Volume 13, pièce 694.

²² Volume 8, pièce 1662.

²³ Volume 8, pièce 1582.

le préfet signe : « Votre bien humble et bien obéissant serviteur », tandis que le 7 avril 1824²⁴, le ministre de l'Intérieur conclut : « Je suis avec une haute considération, Monseigneur, votre très humble serviteur. »

■ Dans les semaines qui suivent leur accession au trône, les rois Louis XVIII²⁵ et Charles X²⁶ font prévaloir leur prérogative régaliennne. L'un et l'autre nomment directement un chanoine au chapitre cathédral. Ils emploient la vieille formule « à notre cher et bien aimé évêque d'Arras, à nos chers et bien aimés les doyens, chanoines et chapitre... tant conjointement que séparément... », ils leur annoncent qu'ils élèvent « au rang de chanoine titulaire de la première chanoinie vacante en votre église cathédrale » le chanoine honoraire Untel, « en témoignage de bonne vie, mœurs, piété, suffisance et capacité... à cause de notre joyeux avènement à la couronne... car tel est notre bon plaisir ».

F. Le costume est réglementé

Un décret du 17 nivôse an XII²⁷ rappelle que « les ecclésiastiques continueront à porter les habits convenables à leur état, à la française et en noir ». Les évêques pourront joindre à ce costume la croix pastorale et les bas violets.

G. L'évêque et les clercs sont tenus de résider dans leur diocèse ou leur paroisse et doivent solliciter une autorisation pour en sortir

■ Le décret du 9 octobre 1902²⁸ autorise « Monsieur Williez à quitter momentanément son diocèse pour se rendre à Rome où l'appellent les obligations de la visite ad limina apostolorum ».

²⁴ Volume 5, lettre annexée à la pièce 1224.

²⁵ Volume 4, pièce 866.

²⁶ Volume 5, pièce 1240.

²⁷ Volume 1, pièce 158.

²⁸ Volume 28, pièce 226.

■ Des curés obtiennent l'autorisation de s'absenter pour aller en pèlerinage à Rome ou en Palestine. (Il faut 2 mois sous le Second Empire... 6 semaines suffisent à la fin du siècle !)

H. Les autorités civiles appuient l'évêque au moins jusqu'à la fin du Second Empire

Plusieurs conseils de fabrique sont révoqués à la demande de l'évêque et avec l'appui du préfet qui souligne que désobéir à l'évêque équivaut désobéir au Gouvernement. Les motifs sont l'incurie, le refus d'obtempérer, le détournement de fonds. Le 10 mars 1860, Napoléon III rejette un Recours comme d'abus devant le Conseil d'État²⁹ « formé par le sieur Lantiez, cultivateur et fabricant de sucre indigène contre le sieur Defrance desservant de la commune en raison des paroles injurieuses que cet ecclésiastique aurait proféré contre lui en chaire... ». En rejetant ce recours, l'empereur suit le rapport de l'évêque favorable au curé.

D'ailleurs, d'une manière générale, il semble bien que le Second Empire a appliqué le Concordat avec une bienveillance marquée : nombreuses promotions de curés à la première classe, créations de vicariats nouveaux subventionnés par l'État...

3. Les tensions

A. Les premières attitudes hostiles apparaissent dans le volume 27 (1899-1902)

■ Les décrets de 1893 et de juin 1899 sur la comptabilité des fabriques sont plus contraignants et sont appliqués avec effet rétroactif. De 1894 à 1905, 93 arrêtés préfectoraux sanctionnent certains trésoriers de conseils de fabrique qui n'ont pas remis leurs comptes dans les délais

²⁹ Volume 13, pièce 730 ter.

prescrits. Ces arrêtés tombent en rafales par fournées de 10 ou 15 datés du même jour. Quelques-uns sont rapportés dans le mois qui suit, les contrevenants ayant finalement transmis leurs comptes. Les sanctions sont des amendes, progressives pour les récidivistes, de 50 F à 1 000 F !

■ La pratique religieuse ne concerne plus tout le monde : le 18 avril 1900 un arrêté autorise une commune à mettre un corbillard à la disposition d'un conseil de fabrique, mais la commune précise : « À condition qu'il serve à tous les citoyens, de toutes classes, de toutes religions et même aux enterrements civils... »

B. Sous le ministère Combes, l'application du Concordat devient franchement hostile

■ Des dons et legs sont souvent rejetés. À sept reprises des Congrès

Monsieur l'Evêque,

Je suis informé que M. l'abbé BARRA, desservant de Sains-en-Gohelle, obligerait les jeunes enfants de cette commune à se rendre, pour y recevoir l'enseignement du catéchisme, non dans l'église paroissiale, mais dans une école privée tenue par d'anciennes congréganistes se disant sécularistes et ayant appartenu à la communauté des Servantes de Marie.

Votre attention ayant été appelée sur ces difficultés par M. le Préfet du Pas-de-Calais, vous lui avez répondu que le desservant de Sains se contentait de donner aux petits enfants les premières leçons de religion dans la salle de garderie de l'école privée et vous vous êtes fondé sur un avis du Conseil d'État du 15 Mai 1890 pour déclarer qu'il ne s'agit pas de l'espèce, que d'un exercice religieux facultatif ne se rattachant directement à aucun acte du culte et qui, comme tel, pouvait être donné ailleurs que dans la paroisse.

Je ne saurais admettre cependant que l'évêque préfère que vous donnez à l'avis du Conseil d'État

Peu de correspondances ont été classées dans cette collection. Dans cette lettre du 19 avril 1904, Émile Combes, Président du Conseil, somme l'évêque d'Arras de se conformer aux règles. Les Radicaux appliquent le Concordat dans un sens de plus en plus restrictif. (Vol. 29 Acte 536)

gations se voient refuser l'autorisation d'accepter des dons, « lesdits établissements n'ayant pas d'existence légale ». Un legs important au profit d'« une » école privée de Saint-Omer est refusé, l'établissement « n'étant pas suffisamment désigné ». Des dons à des œuvres comme la Conférence Saint Vincent de Paul, sont déclarés sans objet « ces œuvres n'étant pas déclarées d'utilité publique ». Deux fois des fondations de messes à dire dans une chapelle sont refusées, « ladite chapelle n'ayant pas été légalement ouverte au culte ». L'évêque d'Arras se voit interdire d'accepter un legs de 30 000 F pour fonder deux bourses dans son GS d'Arras, puisque le nombre de bourses est fixé par la loi.

■ La Cour des Comptes dénonce le conseil de fabrique de l'église Notre-Dame de Boulogne qui pratique un tarif de cérémonies supé-

du 13 Mai 1900. Cet avis portait exclusivement sur la question de savoir s'il y avait lieu ou non d'autoriser une fabrique à accepter un legs fait en vue de l'obtention de persévérance, et, si la Haute Assemblée administrative a considéré que, sur la question spéciale de l'acceptation du legs, on ne pouvait soutenir que le catéchisme de persévérance est un exercice obligatoire du culte, puisqu'il s'agit d'enfants ayant fait leur 1^{ère} communion, il n'est pas possible d'en tirer cette conséquence que cet exercice facultatif du culte peut être fait ailleurs que dans l'église paroissiale.

En tout état de cause, je vous prie de vouloir bien observer qu'il s'agit, dans l'espèce actuelle, d'enfants qui n'ont pas encore fait leur 1^{ère} communion et que les premières leçons du catéchisme qui leur sont données ont un caractère obligatoire, puisqué, si les enfants ne les suivaient pas, ils risqueraient de ne voir refuser le sacrement de la première communion. Or tous les exercices relatifs à ce sacrement doivent avoir lieu dans l'église ou dans ses dépendances immédiates et je vous envoie ci-joint copie d'une décision du Conseil d'Etat qui affirme la jurisprudence en ce sens.

J'ai donc l'honneur de vous prier, Monsieur l'Evêque, de vouloir bien me faire connaître, dans le plus bref délai possible, les mesures que vous aurez eu devoir prendre pour faire cesser l'irrégularité relevée à la charge de M. le Desservant de Saint-Genès.

Je prie, Monsieur l'Evêque, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil
Ministre de l'Instruction et des Cultes.

Conclusions

Accessoirement, ce recueil est une magnifique illustration de l'histoire de France :

■ Le plus fascinant est d'y trouver l'illustration de la succession des régimes à travers les formules et les formulaires utilisés par l'administration. On y lit les révolutions et les coups d'État. On peut suivre les chefs d'État à la trace. Les décrets de Napoléon I^{er} sont signés de Milan, de Braunau, près d'Austerlitz, de Munich, de Schönbrunn, de Witebsk, de Moscou, de Dresde. Louis XVIII et Charles X demeurent sagement parisiens. Louis-Philippe ordonne habituellement depuis les Tuileries, mais l'été de Saint-Cloud ou de Fontainebleau et l'automne depuis son château d'Eu. Napoléon III signe depuis les Tuileries, l'Élysée, Compiègne, Fontainebleau et... Biarritz; mais il délègue à l'impératrice Eugénie, nommée régente quand il quitte la France, pendant la campagne d'Italie de 1860 ou pendant la guerre de 1870...; Mac Mahon... est encore là en 1874.

■ On perçoit les évolutions économiques quand des fabriques sont autorisées à aliéner une partie de leurs terres au profit des nouvelles compagnies de Chemins de Fer.

■ On mesure la stabilité monétaire : ce n'est qu'en 1877 que Monseigneur Lequette modifie le tarif des Oblations, inchangé depuis 1803...

■ On y voit même l'illustration du protectionnisme de la III^e République à travers cette curieuse circulaire³⁵ adressée aux évêques pour les dissuader d'acheter des livres de Plain Chant imprimés à l'étranger : « Il y a lieu en cette matière de ne porter aucun préjudice à l'industrie française au profit des industries étrangères, il convient donc de ne donner l'imprimatur qu'à des éditions exclusivement françaises, exé-

rieur à celui homologué pour tout le diocèse.

■ **L'évêque est rappelé à l'ordre et mis en demeure de se plier à la nouvelle politique du Gouvernement.** Le 9 avril 1903 Émile Combes adresse sèchement une lettre³⁰ à « Monsieur l'évêque » lui rappelant avec fermeté l'obligation de fermer les lieux de culte non autorisés (les chapelles des Congrégations) où l'on continue à dire la messe. Une autre lettre³¹ du même Combes, le 11 avril 1903, réitère l'interdiction de recourir pour des prédications exceptionnelles à des congréganistes non autorisés.

Monseigneur Williez est une nouvelle fois rappelé à l'ordre le 27 février 1904³². « J'ai l'honneur de vous rappeler les règles auxquelles je vous serai obligé de vouloir bien vous conformer à l'avenir. » Il a laissé s'inscrire sur les listes électorales pour le renouvel-

lement du Conseil d'administration de la Caisse de Secours des prêtres âgés ou infirmes, « des prêtres sanctionnés par la suppression de leur traitement pour raison disciplinaire ». Le 19 avril 1904, il est mis en demeure de désavouer un desservant³³. Celui-ci a obligé les jeunes enfants de sa commune à se rendre, pour recevoir l'enseignement du catéchisme, « non dans l'église paroissiale, mais dans une école privée, tenue par d'anciennes congréganistes, se disant sécularisées »...

■ **Des curés sont suspendus malgré l'avis contraire de l'évêque.** Le traitement de deux curés³⁴ « dont le déplacement est exigé par l'ordre public » est suspendu, « en attendant leur nomination dans un poste de disgrâce », pour avoir fait de la politique en chaire lors des élections municipales... Les candidats républicains ont été battus par le parti clérical.

³⁰ Volume 28, pièce 342.

³¹ Volume 28, pièce 343.

³² Volume 29, pièce 516.

³³ Volume 19, pièce 536.

³⁴ Volume 29, pièces 352, 566, 567, 576.

³⁵ Volume 129, pièce 564.

cutées en France dans des ateliers français et relevant de maisons d'édition appartenant réellement à des personnes de nationalité française ».

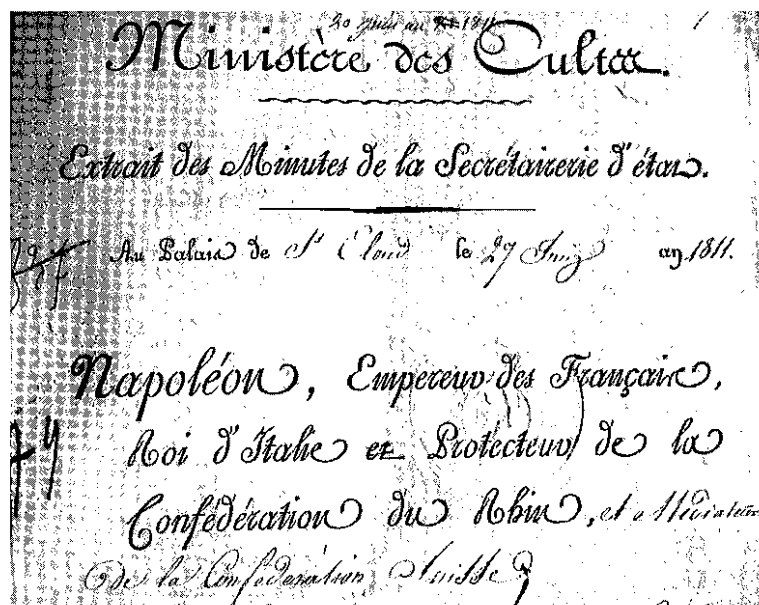
Mais bien évidemment ce recueil complet est une mine d'informations sur l'application du Concordat dans le diocèse d'Arras

Ce qui ressort finalement de plus important :

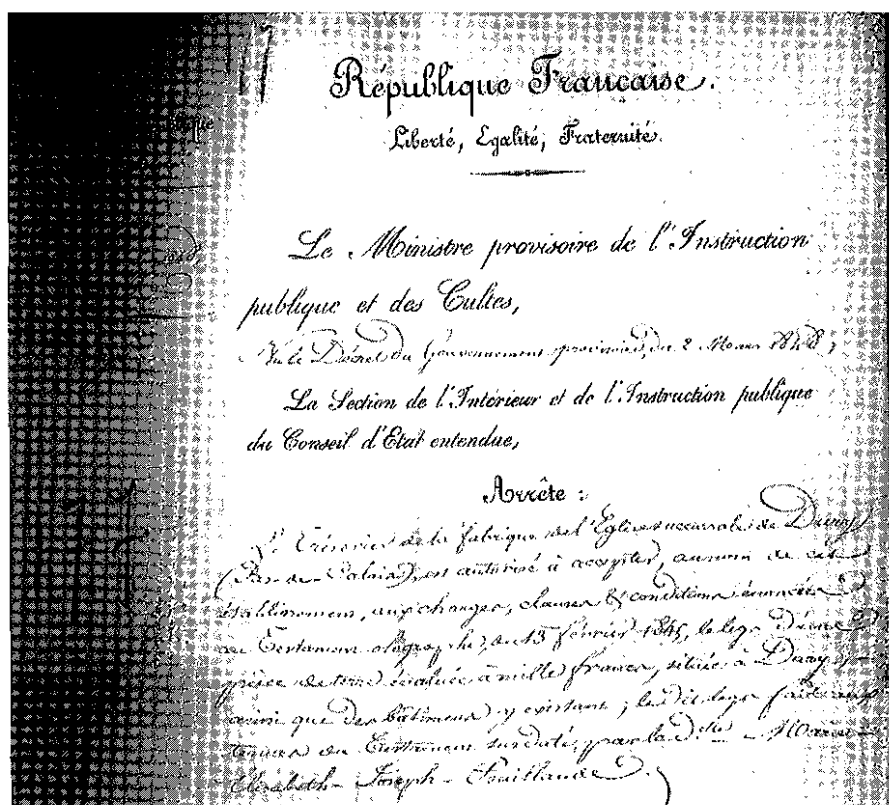
- c'est l'effort constant pour réimplanter les structures de l'Église et les adapter aux besoins de la pastorale et aux vœux des fidèles,
- le magnifique élan de piété rurale et populaire manifesté par l'érection des calvaires et des chapelles,
- l'extraordinaire générosité de beaucoup de familles,
- la reconstitution rapide par l'Église d'un patrimoine financier, obligatoirement placé en rentes de l'état et d'un patrimoine immobilier considérable en immeubles et terres.

Est-ce en comptant sur la permanence de cette générosité, et forte d'une réimplantation réussie que la hiérarchie osera courir le risque de l'indépendance matérielle après la Séparation de l'Église et de l'État ?

Michel Beirnaert
Directeur du
Service diocésain des Archives



Toutes les péripéties de l'histoire politique de la France peuvent se lire à travers les titres des Chefs de l'État. 27 juin 1811 : Napoléon I^{er} est au sommet de sa gloire. (Vol 3 Acte 679)



5 juin 1848 : le gouvernement provisoire de la II^e République. (Vol 10 Acte 177)



LE PÈRE ROGER ET L'ESPRIT DE NAZARETH

Le Père Pierre Roger (1763-1839) a connu une existence mouvementée ; mais parce que la période où il vécut présente quelque analogie avec notre époque troublée, il est encore d'actualité. Son intense activité apostolique s'édifie sur les bases d'une foi solide. Dès son jeune âge, il a résolu de se donner à Dieu. Sa devise favorite : « *Droit à Dieu par le plus court chemin* » le dépeint tout entier. Il fut, au dire de ses contemporains, un des principaux instruments de la renaissance religieuse en France¹. Une existence digne d'un roman d'aventure ou de chevalerie le conduit sur les routes d'Europe !

Le Père Kolvenbach le rappelle dans la préface d'un récent travail sur ce Jésuite du renouveau de la Compagnie : « *Poussé par les événements de son temps, Révolution et Restauration, le Père Roger ne cessa de passer d'un pays à l'autre.* » C'est ainsi que, sur l'invitation de ses supérieurs évêques et religieux, il assume généreusement les responsabilités pastorales avec une « *mobilité apostolique contrastant avec la stabilité de la Sainte Famille à Nazareth*² ». Souvent obligé de se cacher, de garder le silence ou d'agir clandestinement en tant que prêtre, religieux et jésuite, a-t-il simplement cherché à éviter de grands périls, ou bien son attrait intérieur le pousse-t-il à imiter la vie cachée du Seigneur ? Et l'actuel Général des Jésuites de poursuivre : « *En contemplant avec saint Ignace les mystères de la vie publique du Seigneur, le Père Roger avait appris que ce même Seigneur vivait toute sa vie active selon l'esprit qui s'était formé en Lui à Nazareth.* » Une pierre d'attente pour le futur...

Dans le but de tourner son extraordinaire activité apostolique vers « le service du Père », selon les *Exercices spirituels*, le Père Roger s'efforça, à la suite de Jésus de Nazareth, de « *chercher à être oublié pour imiter la vie cachée de Jésus-Christ* » (Résolutions 1810-1820).

¹ *Nazareth ou la vie cachée*, notice biographique et textes présentés par Henri Mogenet, Paris, 1955.

² *Pierre Roger, Fondateur des Religieuses de Nazareth*, travail interne à la Congrégation, 2002.

1. Une existence tourmentée

On peut distinguer quatre étapes dans cette vie particulièrement mouvementée : l'enfance et la jeunesse, le ministère aux multiples facettes, les années d'errance, la préparation et la fondation de Nazareth.

Les années d'enfance et de formation se passent entre Coutances où il naquit dans une famille de robe (son père était avocat au Présidial) et Paris. Il y poursuivit ses études littéraires : d'abord au collège de Navarre (actuel lycée Henri-IV), ensuite à la Sorbonne pour la théologie. Ce jeune homme idéaliste renonce à une carrière de notable. Résolu à suivre l'attrait intérieur, il entre au séminaire de Laon situé sur la montagne Sainte-Geneviève et placé sous la direction des Sulpiciens. Monsieur Émery jouera un rôle déterminant dans sa préparation au sacerdoce.

Après son ordination en 1788, il regagne son diocèse d'origine, Coutances ; mais voici que le rejoint la Révolution. À la suite de son évêque, il opte pour le statut hasardeux de prêtre anticonstitutionnel qui fait de lui un « réfractaire ». Commence alors une vie de banni dont l'errance se poursuivra des années avec son cortège de vexations, dénonciations et condamnations. Au cours de ces déplacements forcés à travers la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, il rencontre des compagnons courageux, déterminés, et se trouve alors au contact de groupes cherchant à reconstituer la Compagnie de Jésus, supprimée en France depuis 1764 avant d'être dissoute en 1773, sauf en Russie. Devenu religieux, d'abord chez les Pères du Sacré-Cœur, à Augsbourg en 1795 avec le Père de Tournely, puis chez les Pères de la Foi son chemin se précise quand les deux sociétés n'en forment plus qu'une à partir de 1799, grâce au sacrifice des premiers qui acceptent de s'agréger à la société des Pères de la Foi³. Sur les routes de l'exil, Pierre Roger s'engage résolument dans la voie de l'anéantissement à la suite de Jésus.

³ *L'Esprit de Nazareth*, introduction, p. 15.

Ses nombreux déplacements, tant en France qu'à travers l'Europe, lui font endosser les personnages les plus divers ! Tour à tour directeur de collège, éducateur, missionnaire, fondateur de « Congrégations » d'hommes, de femmes, de jeunes filles et même, un temps, de militaires, confesseur infatigable, directeur de conscience éclairé, Pierre Roger se dépense sans compter. N'a-t-il pas joué tous les rôles, y compris celui de débardeur sur les quais de la Seine ? En ses jeunes années, avec d'autres sulpiciens, il rejoint les plus pauvres, comme eux vêtu de haillons, ou bien il secourt les malheureux de la Salpêtrière, avec le Père Varin. Aumônier clandestin des condamnés à la guillotine, il s'expose dangereusement en visitant les prisons⁴. Le climat politique mouvementé le renvoie d'une contrée à l'autre, selon les soubresauts de la Révolution, des guerres napoléoniennes.

Son but secret une fois atteint en 1814, avec son entrée dans la Compagnie de Jésus enfin restaurée⁵, il s'engage courageusement dans une nouvelle étape. Elle fait de lui un novice de cinquante-et-un ans, puis dès 1816, un maître des novices, rue des Postes (maintenant, rue Lhomond). Par ailleurs, il reste encore chargé du séminaire de Coutances à la fondation duquel il a consacré six années (1808-1814). Son ministère de directeur spirituel lui permet aussi d'approcher des milieux très divers. C'est ainsi qu'il connaît Mme Cahier, épouse d'un orfèvre parisien, et dans le Faubourg Saint-Germain, la duchesse Augustine de La Rochefoucauld - Doudeauville. L'une et l'autre seront les intermédiaires pour lui faire rencontrer Élisabeth Rollat qui deviendra la première religieuse de Nazareth, fondatrice de la Congrégation. Avec ces deux dernières prendra corps au fil des années, de 1814 à 1822, le projet qui lui tient à cœur : la fondation d'une congrégation féminine capable de réaliser ses vues sur l'État religieux, dans le plus pur esprit ignatien.

⁴ « Notice sur le Père Roger » dans *Vie du R.P. Joseph Varin*, Paris, 1854, p. 195.

⁵ Bulle « *Sollicitudo omnium ecclesiarum* » du 7 août 1814 ; « Le Père Pierre Joseph Picot de Clorivière » dans *Vie du R.P. Joseph Varin*, p. 259.

2. Le fondement des intuitions spirituelles

L'humilité, le silence, l'obéissance, telles seront pour lui les pierres de fondation. L'obéissance, la remise totale de soi, voilà ce qu'il a toujours cherché et voulu. Le désir d'appartenir au Seigneur est probablement né dans l'âme de l'enfant de chœur de la cathédrale de Coutances. Il se sent inexplicablement attiré par la Compagnie de Jésus sur laquelle s'est abattue la persécution. Au collège de Navarre, en dépit d'un environnement mondain, perméable aux théories philosophiques du temps, Pierre s'oriente vers la carrière ecclésiastique. Au séminaire, la sage et ferme direction de Monsieur Émery le préserve de la contagion de jeunes gens frivoles, cadets de famille souvent plus attirés par les bénéfices d'Église que par le seul service de Dieu.

Il se prépare au sacerdoce dans une atmosphère de sérieux, de piété et d'étude. « *Le feu divin embrasait son âme, dès les années du collège de Navarre.* » Chez le Supérieur, formé par les Pères jésuites de Mâcon, il trouve un ardent défenseur de cette compagnie, frappée d'interdit en France. Ses aspirations secrètes à la rejoindre remontent à l'adolescence. Dorénavant, son orientation spirituelle se tourne vers *le Christ anéanti* dont les disciples doivent s'efforcer d'imiter et de reproduire la vie. « *Le Christ s'est anéanti* », cette parole de saint Paul retentit en son âme : « *Exinanivit* » (Phil. 2)



P. ROGER S. J.
(1763 - 1830)

Le Père Pierre Roger, image diffusée à Lyon en souvenir de sa première arrivée en 1802 alors qu'il était encore Père de la Foi.

À 28 ans, le jeune novice de la Société du Sacré-Cœur épouse l'humilité comme François a épousé Dame Pauvreté. Cette détermination aura une influence profonde sur sa vie intérieure. Le dégagement absolu de lui-même offre un contraste saisissant avec son intense activité. Peu à peu, l'humilité l'a dépris de lui-même et livré au Seigneur. Avant même d'appartenir à la Compagnie de Jésus, il vit dans la ligne des *Exercices* de saint Ignace. Dans ces dispositions, le mystère de Nazareth s'éclaire déjà à son regard d'une lumière nouvelle. Il entre dans le silence d'une âme libérée, silence qu'il s'impose sur son ministère, ses travaux, ses épreuves, les périls traversés, sa famille.

La vie cachée signifie pour le Père Roger, l'humilité. Souhaitant continuer la vie du Christ, quel mystère

choisir ? Peu à peu ses deux heures d'oraison quotidiennes l'inclinent à méditer spécialement le mystère de Nazareth. Des réflexions glanées tout au long de son existence démontrent combien le désir d'effacement l'habite en permanence :

« C'est un vrai mystère caché que Dieu ne révèle qu'aux petits et aux humbles. Il faut que l'Esprit Saint révèle au cœur, à l'occasion de ces signes, le sens profond et caché qu'il renferme. »⁶

Et ailleurs :

« L'âme humble, éclairée dans le silence de l'oraison, devient forte, grande et magnanime, met toute sa joie et tout son bonheur à vivre dans l'obéissance, dans l'humilité, dans l'abnégation continuelle de soi-même. »⁷

De ce programme austère découle un parti-pris de silence et d'effacement. Tels sont les jalons lointains de la fondation de la congrégation des « Dames de Nazareth » selon le vocabulaire du temps. À l'époque de la tourmente, comme au sortir de la Révolution, son désir de vie religieuse recherche le plus parfait, « la radicalité de l'Évangile ». « La vie religieuse, écrit-il, doit être ramenée aux principes de l'Évangile, à sa pureté, à sa simplicité, à sa force. »⁸

Cette conviction l'habitera dans toutes ses entreprises, et particulièrement lorsqu'il s'agira des fondements de la Société qu'il veut établir. Pour lui la réalisation a longtemps tardé ! Dès son noviciat, il a promis de rechercher l'obscurité, de disparaître, de se faire oublier. À 20 ans de distance, il se remet à l'école des *Exercices* de saint Ignace, alors qu'une longue carrière, très variée, est déjà derrière lui. En 1814, sans se prévaloir de ses états de service, en compagnie du Père Varin, et sous la direction du Père de Clorivière, il demande son admission comme une faveur, heureux d'avoir enfin touché au but.

⁶ Lettre à Élisabeth Rollat, 21.10.1827, *Nazareth ou la vie cachée*, p. 66.

⁷ Lettre à Élisabeth Rollat, 7. 6. 1827, *Idem*, p. 67.

⁸ Notes du 13 février 1821, Archives de Nazareth - Premiers documents constitutifs.

3. Vers la fondation de la Congrégation de Nazareth

En résidence dans la capitale, le Père Roger quoique « novice » n'en continue pas moins d'exercer un ministère diversifié, auprès des pauvres du quartier Saint-Marceau, comme de la bonne société du Faubourg Saint-Germain, ou encore des Religieuses visitandines et toujours à la Salpêtrière.

C'est ainsi qu'en 1816, il rencontra la duchesse de Doudeauville⁹ qui après la Révolution, avait contribué de tout son pouvoir à relever les autels et ramener dans leur

paroisse les prêtres assermentés. Dès 1803, sur ses terres de Montmirail, capitale de la Brie champenoise, elle achète et restaure l'ancien prieuré bénédictin de Montléan. Y sont installés une école gratuite, un ouvroir pour des orphelines et un vieil hospice remis en état ; le tout est confié, en 1805, aux Filles de la Charité¹⁰. À partir de 1613, saint Vincent de Paul, alors précepteur chez le duc de Gondy, avait fait plusieurs séjours au château de Montmirail. Sa chambre abrita aussi les méditations du Père Roger, lors de ses passages chez les La Rochefoucauld.

Dans les locaux du prieuré de Montléan, la duchesse recueille, en 1806, quelques religieuses chassées de leur couvent par la Révolution et projette de leur confier l'éducation de petites filles dont les parents ont été ruinés. L'entre-

prise, placée sous la conduite de l'abbé Legris-Duval, correspond à un besoin pressant : « Restaurer la famille chrétienne, tout en faisant revivre l'esprit religieux dans sa première ferveur¹¹ ». Ce dessein correspond en tous points aux vues du Père Roger.

La communauté, formée de moniales, presque toutes bénédictines, mais de coutumes différentes, prend le nom de Dames de la Paix. Madame de Saint-Ambroise en assume la direction. L'expérience durera jusqu'en 1820. Le groupe trop disparate n'a pu définir une orientation commune et se transporte à Meaux, à l'insu de la

⁹ Mariée à Ambroise de la Rochefoucauld, revenu de l'émigration.

¹⁰ R. Mathieu, *Montmirail-en-Brie*, p. 239.

¹¹ Notes de la Duchesse, N.D. n°3 - p. 3, cité dans « Nazareth - Premiers documents constitutifs », Archives Nazareth.



La duchesse de Doudeauville
(1764-1849).

duchesse, emportant meubles et économies : grande et amère déception¹² !

C'est ici qu'intervient le Père Roger. À la mort de M. Legris-Duval, en 1819, il avait été sollicité pour éclaircir la situation des Dames de la Paix. Au départ de celles-ci Mme de Doudeauville lui exprime son vif désir de poursuivre une œuvre destinée à l'éducation de la jeunesse. Alléguant les difficultés de l'entreprise et sa santé ébranlée, le Père Roger se refuse. Finalement le provincial des Jésuites lui accorde l'autorisation d'aider à former une communauté à Montléan. Les intentions du père sur la vie religieuse vont se concrétiser, en accord avec les projets de la duchesse. Son expérience personnelle lui a déjà fourni l'occasion de se pencher sur les problèmes des congrégations religieuses féminines.

Il avait été amené à prêter son concours à la Mère Sophie Barat, en un moment délicat de la fondation des Dames du Sacré-Cœur. N'était-il pas condisciple du Père Barat dans la Société des Pères de la Foi ? Tous deux avaient œuvré de concert à Lyon dans les premières années du XIX^e siècle. Toujours à Lyon, en 1807, il s'intéresse à la fondation de Philippine Duchesne, ancienne novice de la Visitation ; il y retrouve une situation semblable à celle des Dames de la Paix : des religieuses de différents ordres, dispersées par la Révolution, n'arrivant pas à adopter une règle commune, abandonnent Mlle Duchesne. Celle-ci a entendu parler de la Congrégation du Sacré-Cœur récemment fondée, sous la direction du Père Varin. Le Père Roger servira d'intermédiaire, prêchant une retraite, en vue de la future union ; son zèle et sa bienveillance feront merveille. On sait que la Mère Duchesne, devenue missionnaire en Louisiane, treize ans plus tard, à l'âge de quarante-huit ans, sera canonisée par Jean-Paul II.

4. Elisabeth Rollat

Une troisième personne se trouve également concernée par la fondation de la duchesse et du Père Roger, Élisabeth Rollat qui a rencontré le prêtre en 1814 chez sa sœur,

Mme Cahier, lors d'un dîner réunissant plusieurs anciens Pères de la Foi suspects à Fouché, le redoutable ministre de la Police. Il les poursuit en effet de sa vindicte, depuis 1807, persuadé d'avoir affaire à de dangereux comploteurs.

Qui est Élisabeth Rollat en 1814 ? une jeune personne du Faubourg Saint-Germain, intelligente, fine et cultivée, qui n'est pas encore « établie » dans le mariage ou la vie religieuse. Orpheline de père à l'âge de trois ans, elle n'en a que vingt-et-un quand sa mère meurt, en 1803 ; les circonstances familiales ont fait d'elle, presque naturellement, l'intendante de la comtesse d'Adhémar, sa marraine qui l'a recueillie et élevée avec ses deux sœurs. Depuis l'enfance, son cœur aspire à se donner à Dieu ; mais, pourtant sûre de l'appel entendu, jamais elle n'a réussi à fixer son choix sur une congrégation. Son indécision a eu raison de désirs véhéments et sincères, alors que sa plus jeune sœur Pauline est entrée chez les Religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve.



*Élisabeth Rollat,
première religieuse de Nazareth.*

Cette première rencontre avec le Père Roger se révèle décevante. À l'issue du fameux dîner où Élisabeth a fait assaut d'esprit et parade d'érudition, le chanoine Roger l'attire à l'écart, lui demandant si elle fait oraison et il lui prodigue des conseils dont elle ne sent pas le besoin. Par la suite, elle se rendra au confessionnal de ce religieux jugé « trop fendant pour un jeune prêtre » qui a cependant dépassé la cinquantaine. C'est qu'il a percé le secret de sa vie. Qui guidera un cœur aux prises avec ses contradictions intimes ? Dorénavant, elle se met courageusement sous la direction du Père Roger qui peu à peu l'amènera à tout sacrifier pour le Christ. Il tente de faire passer sa dirigée d'une piété trop spéculative, nourrie de belles intentions, de belles idées, à une piété qui vient du cœur, un amour d'adoration humble et silencieuse.

Suivent deux années de désert où il faut vivre comme une religieuse dans le monde, au milieu d'une société choisie et policée, mener une vie réglée, en suivant docilement la conduite de l'Esprit Saint. Dans le même temps, la duchesse de Doudeauville s'est également placée sous la conduite du Père Roger. Les deux dirigées se connaissent puisque Mme d'Adhémar habite un appartement dans les dépendances de l'hôtel de la Rochefoucauld

¹² R. Mathieu, *Montmirail-en-Brie*, p. 270-274.

(147, rue de Varenne, aujourd'hui Ambassade d'Italie). Elles se rencontrent dans la chapelle commune à la Duchesse et à ses locataires, chapelle dont Élisabeth a la charge. Bientôt une profonde amitié lie les deux femmes.

En 1820, lorsque surviennent les événements de Montléan, le départ des Dames de la Paix conduit la Duchesse à s'interroger sur l'opportunité de constituer une nouvelle communauté. Son mari consulté répond sans hésiter ! « *Oui si Mademoiselle Rollat en fait partie* », mais Élisabeth est encore retenue auprès de sa marraine devenue infirme. Mme de Doudeauville mûrit un projet plus vaste que celui de reprendre simplement l'œuvre abandonnée : la régénération morale de la Société par la famille. Une communauté de religieuses, vivant au contact quotidien des jeunes élèves, leur transmettrait les valeurs dont elles-mêmes vivraient.

Le Père Roger, doué d'un charisme marqué pour discerner l'inspiration divine, croit la reconnaître clairement lorsque Mme de Doudeauville s'en ouvre à lui. Il conseille de conserver son pensionnat pour en faire la pierre d'attente d'un foyer de vie religieuse adapté aux besoins du temps. Tous deux s'accordent sur les aspects fondamentaux : le rôle à remplir dans l'Église en vivant la vie du Christ dans l'un de ses mystères, et l'éducation des jeunes filles dans un esprit de grande simplicité. Une première ébauche s'élabore en 1821 : faire jaillir une source de vie spirituelle, pénétrer les membres de ce nouveau corps d'un esprit qui sera leur union et leur force. Élisabeth Rollat, associée à ces recherches, y adhère pleinement. Il suffit d'attendre l'heure de Dieu. N'a-t-elle pas éprouvé un frémissement intérieur en apprenant les événements de Montléan : « *J'irai là* », s'était-elle dit¹³ !

5. Les incertitudes des débuts

Pourquoi, cependant, créer une congrégation nouvelle ? En ces temps de renouveau les fondations se multiplient ! Le Père Roger, ami du Père Varin, oriente les vocations vers le Sacré-Cœur, a commencer par deux nièces de Mlle Rollat, filles de Gabrielle Cahier. Belle preuve de désintéressement ! Par ailleurs, l'activité des Filles de la Charité se déploie partout, y compris à Montmirail, un des premiers champs d'apostolat de Monsieur Vincent. Les monastères contemplatifs sortent aussi des ruines. On ne peut qu'être frappé du commun attrait pour une vie simple et cachée, éprouvé tant par le Père Roger que par Mme de Doudeauville. Quant à Élisabeth Rollat, elle se laissera conduire où Dieu la veut, au sortir d'une interminable attente. Elle a 40 ans lorsque s'éteint Mme d'Adhémar, le 19 mars 1822. Dès le 3 mai, elle

¹³ *Vie de la Mère Rollat*, Librairie de l'Archevêché, Lyon, 3^e édition, 1926.

arrive à Montléan pour entamer une existence toute nouvelle à laquelle rien, hormis la lutte intérieure, ne l'a préparée.

Le Père Roger expose ses vues hardies, presque révolutionnaires. Attachant une telle importance au caractère d'humilité, de vérité profonde du nouvel institut, il veut ignorer en un premier temps les particularités d'une fondation. « Pas de clôture », mais on ne sortira pas cependant sans une vraie nécessité et jamais sans permission ; « *Pas de nom, du moins dans les débuts, ce n'est qu'un accessoire. On nous appellera des imbéciles, ce sera à merveille ! Pas d'habit pour commencer, si l'on veut, mais le cœur tout à Dieu.* »¹⁴

Cette mission, le Père Roger ne se l'est pas donnée de lui-même. À la demande de Mme de Doudeauville, l'évêque de Châlons-sur-Marne dont dépend encore Montmirail l'a pressenti. Suite à son refus, l'archevêque de Reims revient à la charge, obtenant directement du provincial l'autorisation demandée avec « commission d'établir et de fonder une communauté religieuse ». À cette nouvelle communauté, il fallait un nom auquel chacun des trois fondateurs réfléchit de son côté. La duchesse penche pour saint Paul ou Jésus crucifié ; réunis pour une consultation voici que le mystère de Nazareth semble s'imposer presque naturellement. « *Vous vous appellerez donc "Dames de Nazareth"* », décide le Père Roger. Tirailé en tous sens et pris par d'autres œuvres importantes, il continuera cependant de suivre son cher Nazareth jusqu'à sa mort en 1839.

Quand la Révolution de 1830 l'en éloigne momentanément, il confie à Dieu la graine semée. Au moment où les attaques contre les Jésuites le conduisent en Suisse, ses directives ne varient pas : « *Un grand éloignement de l'esprit du monde, un vrai détachement de soi-même, un renoncement continuel puisé au pied de la Croix et dont Marie doit être le modèle.* » Et ailleurs, « *rien de saillant, rien de remarquable, qu'on ne parle pas de nous, qu'on ne nous connaisse même pas. Tout dans le silence et l'obscurité... C'est ainsi que doit se faire "l'œuvre de Dieu"* »¹⁵. La prédiction se réalise au-delà des espoirs. Les commencements sont difficiles, les candidates ne se pressent pas à la porte. La plupart, rebutées par le dépouillement absolu exigé, se retirent très vite. Incompréhension, dénuement, manque de ressources financières sont le lot quotidien de Mme Rollat et ses deux premières compagnes : Mlle Mouroux, une bretonne, et Mlle Camille de Vaux, cousine germaine de Lamartine.

À l'inverse, le pensionnat est prospère grâce aux dons d'éducatrice d'Élisabeth. Attentive à tout, organisant fêtes et jeux, elle sait rallier les têtes les plus rebelles, visant une éducation soignée mais simple. De 1824 à 1830 l'établissement accueille des « pensionnaires du Roi ». Le duc de Doudeauville, ministre des Postes sous

¹⁴ Note du 13 février 1821, Premiers documents constitutifs, p. 10.

¹⁵ Documents constitutifs, 13 février 1821.

Charles X, a obtenu cette faveur, au grand dam du Père Roger, soucieux de préserver Nazareth de la contagion de l'esprit du monde. Entre temps, Mme Rollat a fait sa profession à Liesse, le 5 juillet 1826. Le 29 juin, le Père Roger lui écrivait en évoquant ce voyage : « *Nous cheminerons ensemble pour aller rendre nos hommages et offrir notre cœur à la vraie mère de la petite maison de Nazareth.* »

Même éloigné de Montléan, puisqu'il est un temps exilé à Lyon, le Père Roger n'en continue pas moins à travailler à la rédaction des constitutions auxquelles il veut imprimer cette marque d'enfouissement et d'abnégation. D'incessants déplacements entre Paris, Lyon, Marseille privent la jeune communauté de son soutien : aussi ses retours sont-ils allègrement fêtés. Une dernière étape lui reste à franchir avant d'abandonner Nazareth à d'autres mains. Conscient que l'éloignement de la localité de Montmirail constitue un obstacle au développement de la congrégation, le Père Roger, bien implanté à Lyon par des œuvres prospères, souhaite y établir un second Nazareth qu'il parvient à ouvrir, après de multiples péripéties, à la Croix-Rousse, rue de l'Enfance, en 1836¹⁶.



Le couvent de Montléan : carte postale ancienne.

Le 8 mars 1838, il célèbre son jubilé sacerdotal entouré par sa petite communauté de Lyon dans la chapelle des Frères des Écoles chrétiennes. Faisant alors un retour sur son passé et se jugeant « trop âgé et bien peu propre à activer "l'œuvre importante de Nazareth" », il confie ses scrupules à Mère Rollat. Il va même jusqu'à déclarer à une novice inquiète de s'engager à Nazareth : « C'est vrai ! J'ai toujours eu la confiance que Nazareth ne s'établirait que sur ma tombe ; c'est moi qui y mets obstacle. Demandez au Bon Dieu qu'il m'appelle à Lui. » Ses vœux furent exaucés au matin du 15 janvier 1839 : on le retrouve inanimé dans sa chambre.

Sa dernière lettre à Élisabeth Rollat, en date du 11 janvier, contient son ultime recommandation : « *Patience, quand le moment de Dieu sera venu, tout ira bien. Entrez, ma*

chère fille, dans le cœur du divin Jésus pour y contempler sa profonde abnégation et unissez-vous à tous ses dessein sur nous. Vive Jésus ! » Il s'agissait avant tout d'assurer les bases solides de la jeune congrégation, non pas tant chercher un développement qui tarda longtemps, mais bâtir les fondements dans l'humilité.

6. Des vies parallèles

Il est intéressant de rapprocher l'activité d'un homme de celle de ses contemporains. Une vie du Père Joseph Varin, compagnon privilégié du Père Roger, publiée à Paris en 1854, permet de dégager les axes du but poursuivi par ces missionnaires attelés à la tâche ingrate et même dangereuse de relever l'Église de ses ruines, au sortir de la Révolution. Le soutien apporté aux œuvres d'éducation, spécialement aux fondatrices de congrégations religieuses, en est la preuve. Les Dames du Sacré-Cœur avaient été amenées par les circonstances à remplir la mission d'instruire les classes élevées de la Société, imbuës des idées de Voltaire et de l'Encyclopédie. Par ailleurs, elles apportaient également leurs soins aux « filles pauvres », selon la terminologie de l'époque. Le Père Varin contribua encore à la fondation et au développement des sœurs de la Sainte Famille, apportant son aide à Mère Jacoulet, tant à Besançon qu'à Amiens¹⁷.

Former des institutrices aptes à porter l'éducation chrétienne au fond des campagnes rejoint l'œuvre entreprise dès le XVIII^e siècle par le Père Médaille avec les Sœurs de Saint-Joseph, au Puy et dans les provinces du Sud-Est. Les missions prêchées au travers de la France toucheront des âmes généreuses, prêtes à se dévouer, telle la Mère Julie, guérie miraculeusement. La mission donnée à Saint-Valéry sur Somme (Normandie) par le Père Varin marqua pour elle le point de départ de la « Congrégation Notre-Dame » qui ouvrait des écoles aux jeunes filles de la « classe moyenne » dans les villes et les bourgades¹⁸, tandis que la Sainte-Famille se consacrait plutôt à l'éducation des enfants du peuple. Le Père Roger, de son côté, cherchait à former de « bonnes gouvernantes », des mères de famille capables de supporter les revers de la vie, avec un courage intelligent et pratique. Ce sera le programme de Nazareth !

Nous sommes sans doute loin du collège mixte et unique, de l'École de la République ouverte à tous, mais dans le contexte de l'époque personne n'avait été oublié. Sur-tout pas les garçons ! En témoignent les collèges ouverts par les Pères de la Foi à Belley, Dôle, etc., et les nom-

¹⁶ Cette rue a aujourd'hui disparu.

¹⁷ Père Achille Guidée, *Vie du Père Varin*, p. 110.

¹⁸ *Ibidem*, p. 94.

breux petits séminaires dont sont issus tant de collègues catholiques des XX^e et XXI^e siècles.

*
**

Parmi la multitude des œuvres fondées par cet apôtre infatigable que fut le Père Roger, quelle place réserver à Nazareth ? Certes, dans les dernières années de sa vie, il ne fait que de brefs séjours à Montléan ; cependant il n'en continue pas moins de suivre avec une vigilante attention le fragile développement de la congrégation naissante. Elle a beaucoup occupé sa pensée depuis tant d'années ! Il tenait à en rédiger lui-même les constitutions, les laissant inachevées au moment de sa mort, le 15 janvier 1839. Les lignes directrices de ces premières constitutions contiennent son testament spirituel, là où s'exprime le vœu le plus cher de son cœur entièrement tourné vers Jésus anéanti à Nazareth.

La fondation de Nazareth, réalisation d'un projet longuement mûri par le Père Roger, apparaît comme le fruit de son intense quête spirituelle, dans la recherche de l'anéantissement absolu de soi-même. Durant les années de préparation, ce thème revient fréquemment dans ses lettres à Élisabeth Rollat, première pierre de l'édifice entrevu. « *Livrez-vous aux impressions de l'Esprit Saint afin qu'il grave dans votre âme toutes les vertus de la vie cachée de N.S.* », lui écrit-il le 24 mai 1822. Une fois l'œuvre entreprise, il prend grand soin de continuer l'éducation spirituelle de celle à qui il en confie le germe : « *Courage donc ! Jésus est avec vous. Il vous presse de lui donner tout pour venir à lui étudier sa vie pauvre et cachée, et la goûter dans le silence et le recueillement, pour la mettre en pratique dans l'action* » (lettre du 21 octobre 1827).

Les œuvres apostoliques si diverses auxquelles il sut communiquer une force durable et les nombreuses conversions opérées dans son humble sillage parlent d'elles-mêmes. Une activité aux facettes variées qui s'ali-

mente aux sources de l'oraison. Si le père Roger vieillissant peut apparaître, à travers sa correspondance, trop rigide et austère, n'oublions pas combien les dures épreuves héroïquement endurées avaient réprimé sa sensibilité.

De nos jours, que ferait le Père Roger ? On l'imagine volontiers engagé dans l'Action catholique, la Mission de France, la prédication des retraites ; mais son zèle pourrait tout embrasser : le Renouveau charismatique, les JMJ, la Communauté Vie Chrétienne, sans oublier l'Enseignement catholique, qui offrirait un champ d'apostolat à ce grand pédagogue qui sut amadouer le jeune Lamartine, en son collège de Belley. De même, son souci des plus pauvres, à la Salpêtrière ou dans les prisons, rejoint l'option du Père Arrupe, conseillant d'aller vers les plus démunis ! Il ne serait pas désorienté par les multiples activités de la Compagnie dont les membres se dépensent sur tous les fronts de la vie spirituelle, intellectuelle et charitable !

Pierre Roger n'a laissé aucun écrit, car les incessants déplacements d'une existence mangée par les nécessités ne lui en ont guère laissé le loisir. Seules ses lettres gardent la trace de son expérience spirituelle. Les Religieuses de Nazareth ont fait éditer par l'Abbaye de Maredsous sa correspondance avec Élisabeth Rollat, sous le titre *L'Esprit de Nazareth*. Laissons au Père Kolvenbach le soin de conclure. À cette école de la vie cachée du Verbe de Dieu, vécue à

Nazareth, avec Marie et Joseph « *s'apprennent les vraies valeurs : telle était la conviction du père Roger. C'est aussi cette conviction qui a été pour la Congrégation, le moteur de son apostolat éducatif*¹⁹ ».

Sœur Marie-Françoise Richard,
Religieuse de Nazareth.



Le couvent de Montléan : la chapelle.

¹⁹ *L'Esprit de Nazareth*, p. 8.

Bibliographie

- Père Achille GUIDÉE, *Vie du Père Joseph Varin, suivie de notices sur quelques-uns de ses confrères*, Librairie Vve Poussielgue-Rusand, Paris, 1854, cf. en particulier « Le Père Pierre Roger », IV, p. 195.
- Claude EMBRUYEN (pseudonyme de Mère Philomène Piante), *La Vie a jailli des ruines*, Éditions Penser vrai, Lyon, 1947.
- ANONYME (Mère Antoinette Valton), *Histoire d'un Vieux Prieuré*, Troyes, 1938.
- Sœur Marie NACCACHE, *Trois Vies pour Nazareth*, Rome, 1989.
- Documents fondateurs, Archives de Nazareth, *Vie de la Révérende Mère Rollat*, Lyon, Librairie de l'Archevêché, 1926, 3^e éd.
- Pierre ROGER, *Nazareth ou la vie cachée*, textes inédits présentés par Henri Mogenet, Éditions de l'Orante, 1955.
- L'esprit de Nazareth, direction spirituelle d'Élisabeth Rollat par le Père Roger, S.J. (1814-1839), éd. P. Lethielleux, 1999. (Texte électronique : Informatique & Bible, Maredsous, Belgique.)
- R. MATHIEU, *Montmirail-en-Brie, sa seigneurie et son canton*, Paris, Éd. A. Déruelle, 1975.
- R. MATHIEU, *M. Vincent chez les de Gondy ; Les Missionnaires et les Filles de la Charité à Montmirail*, chez l'auteur, 1966.
- Pierre Roger, S.J., fondateur avec Augustine de Doudeauville et Élisabeth Rollat, des Religieuses de Nazareth*, travail interne à la Congrégation, 2002.
- Jeanne de LAVERNETTE, *Dans la tourmente « une femme forte », Augustine de la Rochefoucauld, Duchesse de Doudeauville (1764-1849)*, Éd. Lézard & Co.



■ À la demande de plusieurs archivistes diocésains, un cadre de classement *ad experimentum* a été élaboré pour les archives des Officialités. On peut se le procurer près de Claudine Pézeron, Archives diocésaines d'Aix-en-Provence, 7, cours de la Trinité, 13625 Aix-en-Provence Cedex.

■ Dans le cadre de la préparation du centenaire de la loi de séparation de 1905, les archivistes diocésains risquent d'être sollicités ; afin de prévenir ces demandes et de permettre un état des lieux, le Conseil d'administration a retenu comme thème principal de nos journées d'études prévues début décembre : les Inventaires. Une enquête sera menée en ce sens auprès des archivistes diocésains et des universitaires sont contactés pour nous resituer l'événement dans son contexte politique et ecclésial.

Rapport d'activité de l'Association pour l'année 2002-2003

Comme archivistes nous sommes fréquemment mis à contribution lors de la célébration d'anniversaires, de jubilés, de cérémonies commémoratives. Il convient donc de rappeler, en premier lieu, que l'année 2003 marque le trentième anniversaire de notre propre fondation en tant qu'association. En effet, c'est en 1973 que, à l'instigation du Père Charles Molette et avec l'appui du Secrétariat de l'Épiscopat et de la Conférence des Supérieurs majeurs, s'est constituée l'Association des Archivistes de l'Église de France, le 19 septembre ; aussitôt déclarée à la Préfecture de la Seine, la notification en paraît au *Journal officiel* du 22 décembre. Rappelons que la fondation du Groupe de Recherches historiques et archivistiques des congrégations religieuses féminines avait précédé celle de notre association puisque c'est depuis décembre 1971 que se réunissaient, chaque trimestre, quelques religieuses historiennes ou archivistes dont le nombre passa, en quelques années, de huit à plus d'une centaine.

Vous avez pu vous en rendre compte que, cette année, par suite de divers contretemps et notamment d'indisponibilité de personnes et de locaux, la préparation de nos journées d'étude annuelles a été laborieuse. Il fallait notamment tenir compte de la participation conjointe de nombreux religieux et religieuses au colloque « D'un siècle à l'autre, l'État et les Congrégations, 1903-2003 ». Finalement, nous avons pu mettre en place le schéma suivant :

- Jeudi 16 octobre 2003, chez les Pères lazaristes, rue de Sèvres : Journée d'étude et Assemblée générale de l'Association.
- Vendredi 17 et samedi 18, à la Maison de la Chimie, participation au Colloque organisé par la Conférence des Supérieurs majeurs.

Mgr Marchisano, président de la Commission pontificale pour les Biens culturels de l'Église et vicaire général du Pape pour la Cité du Vatican, avait accepté de présider et d'intervenir lors de notre journée du 16 octobre. La célébration des vingt-cinq ans de pontificat de Jean-Paul II et l'élévation de Mgr Marchisano au cardinalat ont remis en cause le programme initial et ont entraîné de profonds bouleversements.

La diligence de notre président et la disponibilité des différents intervenants ont permis la tenue de notre réunion annuelle avec un programme modifié comportant apport théorique et compte rendu d'expériences susceptibles d'intéresser les responsables de nos différents dépôts. Un grand merci à nos intervenants de cette journée pour leur collaboration : le Frère André Lanfrey, Messieurs Bernard Barbiche, Michel Beirnaert et Frédéric Vienne.

Selon le schéma habituel, ce « rapport moral » vous présentera successivement l'état et les différentes activités de notre association durant cette année 2002-2003, particulièrement riche en événements divers.

I. Vue d'ensemble

En dépit d'une importante mobilité des personnes et du vieillissement du personnel dans les services d'archives, nos effectifs restent stables : 425 membres actifs ; si l'on y ajoute les abonnés au bulletin et les servitudes, *Archives de l'Église de France* est diffusé à plus de cinq cents exemplaires. C'est pour chacun d'entre nous un premier motif de satisfaction. Quelques défections individuelles, dues pour l'essentiel à des changements d'affectation ou des décès, ont été compensées par l'arrivée de nouveaux adhérents et, en particulier, de laïcs de plus en plus nombreux à prendre en charge les archives des diocèses.

Nous restons unis par la pensée et la prière aux archivistes décédés cette année dont le départ pour la Maison du Père nous a été signalé : le Père Jean Bertail, archiviste du diocèse de Dijon, le Père Pierre le Corre, archiviste des Pères de Saint-Jacques à Landivisiau, Sœur Bernadette Guyonnet, des Ursulines de Jésus, à Chavannes-en-Palliers, Vendée, Sœur Andrée Nicolas, des Sœurs franciscaines de Francheville, Rhône.

Au lendemain de nos journées d'étude d'octobre 2002, le Père Louis Delhommeau, archiviste du diocèse de Luçon de 1961 à 1998, est entré dans son éternité. Ordonné prêtre en 1937, il effectue, durant quinze années, un

ministère paroissial avant de poursuivre, en 1952, ses études musicales à Paris. Il fréquente alors les Archives nationales et se passionne pour la paléographie : c'est ainsi qu'il passera « aux archives par la musique », poursuivant ses recherches tant à Paris qu'à Rome en vue d'un inventaire des grandes abbayes de la Vendée. D'une quinzaine d'étés dans la Ville éternelle, il ramènera, en outre, un *Guide des sources des archives vaticanes* que suivra une bibliographie particulièrement nourrie. On lui doit notamment les 7 425 pages d'un *Inventaire analytique des archives paroissiales de la Vendée*, véritable « bible » pour les historiens locaux, l'édition critique des lettres de Mgr de Mercy, évêque de Luçon de 1776 à 1801... Sa réédition de *L'instruction du chrétien* du cardinal de Richelieu lui vaut une médaille de vermeil de l'Académie française en 1988. Conservateur départemental des Antiquités et objets d'art de 1964 à 1984, il rédige plus de 68 000 fiches, patiemment dactylographies, sur le patrimoine vendéen et fait passer de 300 à un millier l'inventaire des objets protégés dans sa circonscription. Il reste, pour chacun d'entre nous, un modèle dans sa fonction d'archiviste, tant par le soin apporté au classement que par la rédaction des instruments de recherche et la publication des documents qui ont fait de lui, selon le témoignage de ceux qui l'ont approché, « un monument de la mémoire vendéenne ».

II. Principales activités

Nos journées d'étude des 16 et 17 octobre 2002 ont réuni quelques 150 participants à la Maison-Mère des Filles de la Charité, 140, rue du Bac à Paris ; 116 pouvoirs avaient été envoyés par des archivistes qui souhaitaient se faire représenter pour les élections lors de l'Assemblée générale. Sans triomphalisme mais avec une satisfaction certaine, on constate l'intérêt de plus de la moitié des membres de l'Association pour ce temps fort, ce qui constitue un encouragement pour tous les bénévoles qui en ont assuré la préparation et la réussite.

En lien avec l'actualité, le thème de cette rencontre portait sur « La loi de séparation et ses conséquences » ; deux universitaires ont illustré tour à tour l'aspect historique et canonique de la question : M. Jean-Marie Mayeur, professeur émérite à l'Université de Paris IV-Sorbonne, a présenté « La loi de séparation et le système concordataire », tandis que le Père Jean-Paul Durand, ancien doyen de la Faculté de droit canonique de l'Institut catholique de Paris, étudiait « Le problème des archives de la loi de séparation ». M. le professeur Jean-Marie Mayeur a bien voulu confier à notre revue le texte de sa leçon magistrale ; il a paru dans le numéro 59 sous le titre « La crise de la séparation ».

Trois membres de l'Association, Frédéric Vienne, archiviste adjoint du diocèse de Lille, Sœur Madeleine Alwyn, des Filles de Jésus de Kermaria, et Sœur Claire Herrmann, archiviste des Filles de la Charité, ont également présenté, lors de ces journées, une communication dont on a pu trouver le texte dans le même numéro d'*Archives de l'Église de France* : Frédéric Vienne : « Les archives d'une basilique devenue cathédrale : Notre-Dame de la Treille à Lille » ; Sœur Claire : « Un pavé dans la mare... Sœur Milcent, Fille de la Charité » ; la contribution de Sœur Madeleine : une présentation du document de l'Assemblée des évêques du Québec pour la gestion et la mise en valeur des archives paroissiales, prenant place dans la rubrique « Bibliographie ».

Répondant à un souhait fréquemment exprimé, l'après-midi du mercredi 16 octobre a été consacré à un travail en carrefours. Selon le désir des participants qui avaient préalablement choisi leur groupe, quatre ateliers de travail ont été organisés tenant séance, soit sur place, soit dans les locaux du Secrétariat de l'Épiscopat, lieu habituel des réunions du Conseil d'administration et du Bureau, au 106 rue du Bac : débutants, diocésains, religieuses et informatique.

Le groupe des débutants, animé par Jean-Pierre Ribaut, a réuni une quinzaine de participants pour un échange sans questions préalables. Trente archivistes diocésains se sont rassemblés autour de Sœur Emmanuel Desjardin,



tandis qu'un nombre identique profitaient de l'expérience de Sœur Geneviève Couriaud pour résoudre leurs problèmes avec les ordinateurs et les logiciels. En raison de leur nombre élevé, Sœur Dominique Régli a dû partager en deux le groupe des religieux et religieuses.

Lors de la mise en commun, durant la matinée du second jour, on a tenté d'apporter une réponse aux nombreuses questions qui sont remontées. Quelques thèmes récurrents ont particulièrement retenu l'attention : la périodicité et la régularité des versements, les regroupements tant dans les diocèses, avec les « paroisses nouvelles », que dans les congrégations amenées à fusionner, les rapports avec les administrations, les archives de l'Officialité, les règles et délais de communication des dossiers personnels... La nécessité pour l'archiviste d'un statut clairement reconnu, de locaux adaptés, d'instruments simples et fiables pour le classement et la cotation, d'actions de formation et l'entraide régionale sont apparus comme des solutions relativement simples face aux problèmes qui avaient été soulevés dans les carrefours.

Conseils d'administration et réunions de bureau

L'Assemblée générale du 17 octobre a procédé au renouvellement du Conseil d'administration qui a lui-même, dans sa réunion du 5 novembre, élu un nouveau Bureau. Comme les années précédentes, et selon le rythme prévu par les statuts, le Conseil s'est réuni une seconde fois le 6 mai 2003 tandis que le Bureau, outre les réunions préparatoires ou consécutives au Conseil, a siégé également les 15 janvier et 9 septembre.

La préparation et le bilan des journées d'étude, la composition de la revue, la politique éditoriale et la mise sur pied de stages de formation ont occupé l'essentiel de ces temps de rencontre. Les activités spécifiques organisées dans les régions, l'Arc méditerranéen et la région Nord en particulier, ont fait l'objet de communications et d'échanges tandis qu'un état des lieux était dressé par chacun des conseillers, relais de sa circonscription géographique ou de son milieu. La réorganisation du CNAEF (Centre national d'Archives de l'Église de France) a été suivie avec autant d'attention que d'intérêt et des contacts ont été établis avec son nouveau directeur, M. Bernard Barbiche, professeur à l'École des Chartes et vice-président de la Société d'Histoire religieuse de la France, et la nouvelle archiviste, Mlle Agnès Loarer.

Récolement des archives de l'Association

Un récolement des archives de l'Association a été effectué par les secrétaires, Sœur Dominique Jacquot et Frère Jean-Pierre Ribaut, en collaboration avec Mlle Loarer ; ne restent dans une armoire du siège social, 106, rue du Bac, que des archives courantes et des réserves de la nou-

velle série de la revue. Les archives antérieures à 1986 et les collections complètes du bulletin, les actes des colloques sont déposées au CNAEF ; les archives du Groupe de Recherches historiques et archivistiques devraient les rejoindre dans un proche avenir.

Session de printemps du Groupe de Recherches historiques et archivistiques des congrégations religieuses, les 11 et 12 mars 2003

Les Sœurs auxiliatrices du Purgatoire ont accueilli la session de printemps du Groupe de Recherches historiques et archivistiques des congrégations religieuses, les 11 et 12 mars 2003, dans leurs locaux rénovés, 14, rue Saint-Jean-Baptiste de la Salle. Un rapide compte rendu dans le numéro 59 de notre revue a permis de se faire une idée de la richesse du programme et de la qualité des échanges. Plusieurs communications feront d'ailleurs l'objet d'une publication : celles de Sœur Marie-Françoise Richard : « Le Père Roger et l'esprit de Nazareth », et de Sœur Gabrielle Metzinger : « L'expansion de la Congrégation de la Divine Providence (de Saint-Jean de Bassel) pendant et après la Guerre de 1939-1945 ».

En écho à « L'action en faveur des juifs pendant la Seconde guerre mondiale », présentée par Sœur Geneviève Couriaud à partir des archives de la Présentation de Marie de Bourg-Saint-Andéol, plusieurs participantes ont fait état de réalités similaires dans leur congrégation. L'intérêt du sujet et l'abondance de ces actions de sauvegarde, envers les enfants plus particulièrement, ont amené à poursuivre les recherches et à coordonner la rédaction de ces témoignages en vue de les réunir dans un numéro d'*Archives de l'Église de France*. Un atelier spécifique, lors des journées de mars 2004, permettra d'harmoniser les différentes contributions.

Activités de représentation du Président

A l'occasion de l'ouverture aux Archives vaticanes des fonds concernant la Nonciature de Berlin, le Père Machelart a été interviewé par FR3 dans les locaux des Archives diocésaines de Cambrai qui conservent l'important fonds de l'Assemblée des cardinaux et archevêques dont l'inventaire sera prochainement disponible. La question débattue était celle du secret qui entoure certaines archives de l'Église. Lors de la diffusion de l'émission, l'heure d'entretien s'est trouvée réduite à une minute !

Le 14 mars 2003, le Président a donné une communication sur le caractère spécifique des archives religieuses, lors d'un colloque qui s'est tenu à Angers.

Dans le cadre de la coopération avec les Archives nationales pour les activités de formation, le Président et le

Secrétaire général ont assisté, le 27 juin 2003, à la remise des diplômes à l'issue du stage international d'archives.

Activités de formation

Du 10 au 14 février, s'est déroulé, aux Archives nationales, le premier stage spécifique organisé à notre intention par la Direction des Archives de France. Vingt-quatre participants, pour la plupart débutants dans un service d'archives ecclésiastiques ou religieuses, en ont bénéficié. Le président Machelart, présent à l'ouverture et à la clôture, y a donné une communication. Le Frère Ribaut en a assuré le suivi et deux communications.

Sœur Maryvonne Duclaux a présenté, dans le numéro 59 de notre revue, un compte rendu détaillé de cette session qui laisse clairement apparaître la satisfaction unanime des participants de ce stage d'initiation ; celle des organisateurs ne lui cède en rien, de sorte qu'une décision pour organiser des stages de niveau 2, « Classement, analyse, cotation », a été prise ; destinés en priorité à celles et ceux qui ont effectué le parcours d'initiation, ils seront également ouverts à des archivistes déjà en poste, avec, notamment, une initiation aux normes ISSAD...

Une première session, destinée plus spécialement à des archivistes de la région Ouest, aura lieu à Angers en juin 2004 ; il est envisagé, par la suite, une formation identique à Paris dans un avenir un peu plus éloigné.

Mlle Marie de Witte, adjointe de l'abbé Francis Lecomte, devenue depuis archiviste du diocèse d'Amiens, a participé au stage technique international d'archives qui s'est déroulé aux Archives nationales à Paris, du 22 avril au 27 juin 2003. On trouvera, dans le présent numéro, le compte rendu qu'elle a bien voulu en faire à notre intention, tandis qu'elle présentera, aux archivistes de la région Nord, lors de leur prochaine réunion en juin, les applications pratiques qu'elle a pu mettre en œuvre durant l'année qui a suivi.

Mme Caroline Biencourt, adjointe du Père Machelart aux archives diocésaines de Cambrai, a suivi, au cours de l'année 2002-2003, une formation universitaire à Angers en vue de préparer un DESS d'Histoire et Métiers des

archives qu'elle a obtenu avec un mémoire : « Le service du patrimoine culturel du diocèse de Cambrai. Mise en place d'une stratégie d'archivage d'après la procédure du record management ».

III. Archives de l'Église de France

Notre revue, qui nous sert de bulletin de liaison, entend poursuivre plusieurs buts. En premier lieu, elle rend compte des activités de l'Association et, par conséquent, s'efforce de publier les communications données à nos journées. Ainsi, les numéros 58, automne 2002, et 59, premier semestre 2003, ont diffusé la précieuse commu-

nication de Mme Nadine Gastaldi : « L'État et les Églises à travers la sous-série F 19 (Cultes, 1789-1958) du Centre historique des Archives nationales ».

Dans le numéro 59, on a pu lire le texte de l'intervention de M. le Professeur Jean-Marie Mayeur : « La crise de la séparation » ; les illustrations originales qui l'accompagnent sont dues à l'obligeance des archivistes diocésains de Lille, Arras et Rouen. Deux autres communications présentées lors de ces journées d'octobre 2002 ont été mises à la disposition des lecteurs : Frédéric

Vienne : « Les archives d'une basilique devenue cathédrale : Notre-Dame de la Treille (à Lille) », enrichie par la reproduction de nombreux documents, et Sœur Claire Herrmann : « Un pavé dans la mare... Sœur Milcent, Fille de la Charité », qui retrace les origines du premier syndicat chrétien.

Des travaux du Groupe de recherche des congrégations religieuses, deux contributions originales ont trouvé place dans *Archives de l'Église de France* au cours de l'année écoulée. Dans une « Contribution des archives au patrimoine éducatif des Filles de Jésus de Kermaria », Sœur Émilienne Simon fournit un exemple pertinent d'utilisation des documents fondateurs pour l'animation de la tutelle exercée par une congrégation sur les établissements d'enseignement. L'iconographie réunie par Sœur Madeleine Rémond illustre mieux qu'un long discours l'histoire mouvementée des « Petites Sœurs de l'Assomption face à la loi sur les Associations (1901-1914) ».

La revue accueille volontiers diverses sortes de contributions originales relatives à l'archivistique et à l'histoire, en particulier la présentation de fonds d'archives,



Frère Ribaut et le Père Machelart.

leur exploitation quotidienne ou occasionnelle, des pages d'histoire rédigées à partir de documents inédits conservés dans les archives ecclésiastiques ou religieuses.

IV. Nouveaux archivistes

Notre journée d'étude nous a permis d'accueillir un certain nombre de nouveaux archivistes parmi ceux dont la nomination nous a été signalée. Mais, auparavant, il nous faut saluer des membres fidèles, résidant habituellement à l'étranger, mais qui font communiquer un séjour en France avec notre rencontre annuelle :

Sœur Mary Coke, venue d'Angleterre,
Sœur Yolande Fontana, en résidence à Rome,
Sœur Thérèse Térosiet, de Suisse,
le Père Yvan Page, hôte habituel du Groupe des Archivistes francophones de Rome.

Nous accueillons avec plaisir les archivistes qui viennent de nous rejoindre :

Sœur Thérèse Bedel, de l'Enfant-Jésus, rue de Picpus,
Sœur Geneviève Charreton,
Sœur Anne-Marie Couvidat, aux Archives diocésaines d'Angoulême,
Frère Lucien Flécheau, adjoint du Frère Ricousse aux Archives lassalliennes, Lyon,
Frère Robert Foucher, successeur du Frère Vion, chez les Frères de Saint-Gabriel,
Sœur Marie Le Ven, qui complète l'équipe des Filles du Saint-Esprit,
Mlle Agnès Loarer, CNAEF, Issy-les-Moulineaux,
Mme Cécile Moncontié, Association des Amis de Madeleine Delbrêl,
Mlle Moulrier, Institut Jesus Caritas,
Sœur Marie-Paul Ravaud,
Mgr Rocacher, professeur d'art sacré à l'Institut catholique de Toulouse,
Sœur Michèle Martin, Bon Secours de Troyes,
M. Jacques Rogé, Archives diocésaines de Dijon,
Sœur Marie Paule Siffert, Congrégation Notre-Dame, Chanoinesses de Saint-Augustin, Nancy.

Les aménagements de locaux d'archives, particulièrement abondants au cours des cinq dernières années, semblent marquer le pas. On annonce cependant, pour la fin 2003, une restructuration en cours de réalisation chez les Filles de la Charité, 140, rue du Bac.

*
**

Tel est, à gros traits, le résumé de nos activités au cours de l'exercice 2002-2003. On peut en retenir, en premier lieu, l'instance mise sur la formation, qu'elle soit per-

manente dans le cadre de nos journées d'étude aussi bien que par les articles de notre revue, ou ponctuelle par la mise sur pied des stages de formation. Ce rapport ne rend compte que des initiatives prises au niveau de l'organisation générale ou des réalisations régionales qui ont été signalées. Il se fait, dans différents lieux de l'Hexagone, des actions ponctuelles qui ne peuvent qu'être encouragées. Le Président ou tel membre du Bureau restent toujours disponibles pour appuyer celles et ceux qui souhaitent une aide particulière.

Il nous faut, de plus, prendre en compte l'évolution rapide de nos propres structures. Dans les diocèses, comme dans les congrégations, des laïcs prennent de plus en plus souvent en charge les services d'archives. Cela aura inévitablement une répercussion sur leur formation, n'ayant pas, au départ, les mêmes connaissances des structures de l'Église ou de la vie religieuse que leurs devanciers.

Terminons sur trois notes positives relatives à l'avenir proche. Le dossier sur l'accueil des enfants juifs pendant la Seconde guerre mondiale a recueilli un écho très favorable dans les communautés religieuses ; un diocèse a fourni également un apport original. On peut espérer une publication dans les prochains mois. Un répertoire des archivistes diocésains a été mis en chantier : il devrait voir le jour sans trop tarder. Enfin, en lien avec l'actualité, différents travaux ont été entrepris autour de la séparation de l'Église et de l'État : l'enquête au sujet des Inventaires s'inscrit dans cette perspective qui fait de nos fonds d'archives des organismes vivants, capables d'aider à une meilleure connaissance de ce passé qui conditionne si fortement notre présent.

Dans l'Association, toutes les tâches sont effectuées par des bénévoles et elles ne peuvent être assurées que grâce à la collaboration d'institutions qui mettent à leur service les moyens nécessaires. Il convient de témoigner tout particulièrement notre gratitude aux Religieuses de l'Enfant-Jésus (Nicolas Barré) qui prennent en charge tout le secrétariat courant, la comptabilité ordinaire, l'établissement des listings et... les rappels de cotisation auprès des membres négligents ! Les Sœurs Auxiliatrices du Purgatoire apportent autant d'attention que de soin à la tâche ingrate de la relecture des épreuves d'*Archives de l'Église de France*. La comptabilité générale est assurée à Chartres grâce aux Sœurs de Saint-Paul. L'Université catholique de Lille met à la disposition du Secrétaire général toutes facilités pour la mise sur pied des stages de formation et le secrétariat de rédaction de notre revue. Que tous soient remerciés pour l'aide précieuse et indispensable qu'ils apportent à la bonne marche de nos services généraux !

Frère Jean-Pierre Ribaut

**Dès réception de ce numéro,
pensez à régler
votre COTISATION
ou votre ABONNEMENT
pour 2004**

23 € : la cotisation-abonnement pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses.

À partir de 30,50 € : l'abonnement de soutien aux deux bulletins de l'année pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association.

Échéance annuelle : janvier.

À régler par chèque à l'ordre de :

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

et envoyé directement

106, rue du Bac, 75341 PARIS CEDEX 07

en précisant le nom de l'abonné s'il est différent de celui de l'expéditeur.

Pour l'étranger, règlement par virement international (*nous consulter auparavant*).



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'A.A.E.F.

(Association des Archivistes de l'Église de France)

106, rue du Bac, 75341 PARIS CEDEX 07

Directeur de la publication : Félicien MACHELART

Rédacteur en chef : Jean-Pierre RIBAUT

Impression INDICA

27, rue des Gros-Grès, 92700 Colombes

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Le droit de reproduction est soumis à l'autorisation des auteurs et de l'Association.

L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE, association loi 1901, a été fondée en 1973 à l'instigation de Mgr Charles Molette, avec le concours du Secrétariat de l'Épiscopat et du Comité permanent des religieux et religieuses, actuellement Conférences des Supérieur(e)s Majeur(e)s.

Elle a vocation à regrouper les archivistes des diocèses mais aussi des instituts religieux et des autres organismes d'Église, comme les Instituts catholiques, les sanctuaires et tout mouvement ou service. Les structures de l'Église productrices d'archives peuvent être estimées à un millier.

Le but de l'Association est de favoriser la sauvegarde et la bonne conservation des documents qui, témoignant de la vitalité de l'Église catholique en France, constituent un élément du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays. Elle se fixe donc un deuxième objectif qui est de promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre ses membres, leur activité scientifique et technique, ainsi que leurs conditions de travail, eu égard au caractère propre des fonds envisagés.

L'Association publie un bulletin de liaison bi-annuel ; elle assure un rôle de formation permanente par l'organisation de stages, de sessions ou de congrès.

Pour renseignements, adhésion, abonnements, échange, s'adresser au **Secrétariat de l'Association des Archivistes de l'Église de France** :

106, rue du Bac

75341 PARIS CEDEX 07

Fax : 01 45 49 69 88